



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, T. SOLIER, A. BLANCHET, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés : S. AYOT (POUVOIR A C. SAINT-PIERRE), H. RICHARD (POUVOIR A B. SOULIE), B. OZANEUX (POUVOIR A N. LEFEVERE).

Etaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR N. LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MADAME GERALDINE DESCARGUES, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« ... pour débiter ce Conseil Municipal à l'heure. Bien, je demande à la Direction Générale de vouloir faire l'appel. »

Madame DESCARGUES, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je suis très heureux de vous retrouver après la trêve estivale pour reprendre une année de travail parmi ces séances du Conseil municipal. Donc comme il est de tradition nous allons désigner le secrétaire de séance et comme il est de tradition nous allons désigner Monsieur Nicolas LEFEVERE et je vais donc ouvrir l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 00 :

00. "Information sur le marché de conception/réalisation du Pôle Petite Enfance"

« Cet ordre du jour commence par un point d'information qui est important et qui est attendu concernant donc le Pôle Petite Enfance, puisque les jurys se sont réunis il y a donc..., ces derniers mois et cet été. En particulier le dernier jury, qui a auditionné les cinq candidats qui avaient été retenus en phase finale de la sélection a donc fait le choix d'un cabinet et donc il convient donc de porter cette information à la connaissance du Conseil municipal, donc je vais laisser la parole à Madame LACAN, qui va vous présenter le projet architectural en la remerciant pour son engagement sur ce dossier au côté de Bernard NIEL, donc et l'engagement de Madame LACAN à suivre, je dirais, pas à pas et virgule après virgule, les préparatifs de ce Pôle Petite Enfance, voilà, donc vous avez la parole pour nous présenter le projet. »

Madame LACAN

« Bonsoir. Je remercie Monsieur le Maire et l'ensemble de mes collègues adjoints et conseillers municipaux sans lesquels ce projet ne pourrait pas avoir lieu, puisqu'avant toute chose c'est un travail d'équipe et dès le départ de notre

mandat nous avons..., enfin voilà, nous avons acté sur l'urgence et l'importance de créer ce nouveau pôle, donc ce qui est le cas, donc j'ai le plaisir de vous le présenter aujourd'hui, donc je ne sais pas si on voit bien. Le voilà ! Donc c'est un Pôle dont la surface totale sera de 1 865 m², donc un Pôle sur deux étages. L'architecte qui l'a conçu et qui y a travaillé l'a vu avec un petit peu des yeux d'enfants, avec comme vous pouvez le voir en façade : les losanges, les carrés, les ronds qui représentent des jeux qu'on empile, que les enfants empilent.

Il aura donc au rez-de-chaussée, nous le verrons tout à l'heure l'espace administration-accueil, l'espace personnel, avec donc la cuisine. Ce qui est important de souligner c'est que nous avons choisi de garder la cuisine au sein du Pôle. On aurait pu ne pas le faire pour des soucis d'économies et le prévoir donc ailleurs, on ne l'a pas fait, on a choisi de garder la cuisine, en sachant que c'est important, puisque c'est une cuisine bio et auquel on tient et auquel les Directrices tenaient, donc je pense que pour les Millavois, les petits ce sera une très bonne chose.

A l'étage, vous aurez donc les deux multi-accueils, avec donc des jardins suspendus.

En terme de place, donc vous aurez cinq places, vous voyez devant, cinq places donc « accueil-dépose-minute », plus à l'intérieur donc vingt places pour le personnel et il y aura d'autres places bien sûr pour le public extérieur, vous verrez cela après.

Donc là ce sont les plans de façades ouest et nord-ouest, donc voilà avec..., donc ici vous verrez..., donc là l'accueil, l'entrée, vous avez des claustras, il y aura du bois et ici vous aurez tout un espace en verre, donc ça sera..., c'est un projet qui est très lumineux, donc aérien qui aura donc pas mal de qualités thermiques et acoustiques, enfin on a demandé donc des normes RT 2012, *a minima*. Voilà donc, après ici le nord-ouest.

Au niveau des plans, je suis désolée, les plans ne sont vraiment pas bons, mais je vais essayer néanmoins, enfin de vous expliquer et bien sûr on aura l'occasion d'avoir des plans meilleurs que cela, par la suite, voilà donc les personnes rentreront par ici, donc ce sera l'accueil, le rez-de-chaussée sera divisé en deux espaces :

- l'espace donc administration et personnel qui se trouve ici, donc tout ceci ;

- et tout ce qui est en violet et en bleu ce sera le RAM (le Relais d'Assistants Maternelles), donc qui accueillera pas plus de trente enfants, dont il y aura dix assistantes maternelles par session, c'est un RAM qui mesure 233 m² de surface.

Donc la rentrée se fera ici, donc vous aurez bien sûr un local poussettes, vous aurez des bureaux donc Directrice Crèche Familiale et Directrice du RAM ici, donc ensuite l'espace de vie qui sera donc relativement grand.

Les sanitaires WC petite enfance, des dortoirs, un atelier, le bureau de l'Éducatrice Jeune Enfant, le local de stockage et le local de rangement.

Il y a un grand jardin 200 m², donc pour que les enfants puissent s'amuser avec des jeux bien évidemment et un rangement aussi pour tout ce qui est jeux extérieurs. Il faut savoir que comme pour le Pôle, nous avons beaucoup travaillé sur la sécurité au vue des récents événements, des attentats. On est très vigilant et on a mis en place un travail donc sur la sécurité et le Pôle sera entièrement sécurisé. Il y aura donc des badges pour le personnel, des codes d'accès, voilà il y aura tout un système, il y aura aussi un bouton qui sera relié avec le Commissariat de Police. On est en train de travailler dessus, il y aura peut-être à terme une vidéo-surveillance. Enfin, on met tout en place pour qu'il y ait le moins de..., qu'en cas malheureusement d'événement grave, on puisse être le mieux préparé possible, ça c'est en terme de sécurité.

C'est un bâtiment qui sera au niveau thermique, qui sera chauffé par des chauffages au sol, donc réfrigéré et chauffant, en sachant que les températures sont adaptées suivant les enfants avec un revêtement souple. Au niveau donc du chauffage, je veux dire, un chauffage solaire, vous verrez tout à l'heure, pour le chauffe-eau.

Donc, ensuite je vais donc le RAM, ici lorsque vous rentrez vous avez le service administration, vous avez donc la secrétaire à l'accueil, qui aura un visuel direct, donc sur l'entrée, qui sera de même, enfin raccrochée, si je puis dire, visuellement au bureau de la coordinatrice, donc il y aura deux personnes qui pourront surveiller l'entrée, donc le bureau de la secrétaire comptable avec donc la repro, tout ce qui est repro, donc dans une même entité.

Donc, vous aurez le local poussettes ici, pardon ici, vous aurez le local poussettes, le WC public, puis après local ménage et local rangement stockage.

Le personnel pourra à la fois rentrer donc par l'accueil principal, mais surtout donc il pourra se garer ici, vous voyez des places de parking, dont places PMR évidemment. L'entrée se fera par ici, avec donc là vous avez sanitaires personnel, donc femmes et hommes.

Ensuite vous avez la laverie avec donc, bien sûr il a fallu faire attention aux circuits propres et sales, parce qu'en aucun cas ils ne doivent se croiser et les normes de la PMI sont draconiennes, donc la laverie avec trois modules.

Ensuite vous aurez donc une salle de repos/repas pour le personnel avec un accès au patio.

Puis la cuisine en elle-même, donc c'est toute cette partie-là avec le bureau pour le cuisinier, bien sûr le vestiaire hommes/femmes, PMR, vous aurez donc le local de stockage, la cuisine en elle-même, la plonge, local poubelle, tout ça dans un circuit donc d'hygiène parfaite et maîtrisée avec des éléments performants et technologiques.

Donc, l'accès livraisons se fera par là, par ici.

Alors, je ne sais pas si vous avez des questions par rapport au rez-de-chaussée, je peux répondre, s'il y a des questions.

Donc à l'étage, les parents prendront l'ascenseur ou les escaliers, donc il y aura trois accès, donc on va dire sécurisés, ici, là et là. Donc les parents arriveront par ici, donc avec l'ascenseur. Donc l'étage se divise en deux parties, en deux modules, il y aura deux multi-accueils, qui sont à la fois semblables et à la fois différenciés, puisque chaque directrice a voulu, j'allais dire, y apporter sa touche, ce qu'on a essayé de faire par rapport à la demande.

Donc le multi-accueil 2 sera celui-là, donc cette entité-là avec donc chaque multi-accueil est divisé en deux parties de vingt places chacune, donc vous avez d'un côté les tout-petits, jusqu'à 18 mois et après les moyens-grands, voilà de l'autre côté, avec à chaque fois une terrasse végétalisée de 100 m², 110 m².

Et chaque module est conçu de la même manière, vous arrivez..., donc lorsque vous arrivez au multi-accueil, les parents arrivent ici, vous avez un hall d'accueil avec des casiers, des tables à langer et selon l'âge de l'enfant, l'enfant ira soit à droite, soit à gauche..., enfin il sera accueilli suivant l'âge donc dans une ou l'autre des unités.

Vous avez donc une grande salle de vie, vous avez un espace repas, vous avez un espace lecture/repos, un espace repas ici, une salle de change, les dortoirs.

Bien évidemment l'entrée de l'accueil, donc il y aura toujours un bureau directrice et médecin et un bureau éducatrice jeune, transparent en visuel, pour qu'il y ait toujours une vue sur l'entrée, donc toujours accès sur la surveillance, voilà donc ici et là. Vous aurez ensuite la même chose de l'autre côté, ce sont les mêmes à chaque fois, c'est-à-dire salle de vie, salle de lecture, salle de repas, biberonnerie, c'est important puisque chaque unité à sa biberonnerie, dortoirs et les espaces de jeux avec les terrasses, avec à chaque fois un rangement pour pouvoir ranger les tricycles et autres, tous les jeux d'extérieur.

Donc, pour le multi-accueil 2, les parents se dirigeront comme cela, ils arriveront ici à la structure, donc pareil vous aurez un lieu d'accueil et puis module 1 ou 2, suivant l'âge de l'enfant dans les mêmes proportions avec terrasse, voilà donc c'est ce qui nous a, nous, directrices convaincu et le jury, c'est que c'est un projet qui est très fonctionnel, qui est grand puisqu'il est quand même exactement de 1 985 m², donc c'est quand même pas rien. Mais il offre une fonctionnalité qui était hors normes et au niveau de tous les circuits propres/sales, il répondait vraiment aux normes de la PMI, voilà c'est en grande partie notre choix.

On a la chance aussi que ce soit un entrepreneur local avec des entreprises locales, ce qui est très bien.

Donc là vous avez la vue du dessus, avec donc les terrasses à chaque fois ici, donc les deux multi-accueils là, protégés par des stores, des patios pour la lumière et ici le chauffage solaire. Il y aura donc un cheminement doux. Donc à terme on pourra accéder, donc aller jusqu'à la voie rapide. Ici, bien sûr la rue qui vient de Jean Jaurès sera bien sûr gardée, donc on pourra à la fois arriver comme cela, se garer ici ou devant, voilà ça c'est pour la place publique.

Et puis, nous avons une esquisse d'aménagement, mais je crois que Monsieur le Maire pourra en parler, à moins que vous ayez des questions par rapport au Pôle, des choses à demander. Je vous réponds volontiers. »

Monsieur le Maire

« Oui, simplement peut-être, avant les questions, revenir sur la circulation puisque ce nouvel équipement que l'on installe dans un quartier qui a déjà une fonction, qui a déjà une activité, donc il est important de prévoir le maillage en terme viaire, donc du secteur, donc il y a deux éléments comme Madame LACAN, vous l'a indiqué :

- un premier élément roulant qui sera donc à sens unique en liaison Jean Jaurès–RD 809, comme vous pouvez le voir c'est le tracé en pointillés rouge, qui va venir récupérer l'allée de la Sérénité pour pouvoir évacuer les véhicules vers l'extérieur, donc là on est sur un principe de sens unique ;

- et puis donc l'itinéraire qui est matérialisé en jaune là, c'est tout simplement les itinéraires de déplacements doux, puisque vous savez que nous sommes en train de faire l'acquisition de, progressivement, tous les garages qui sont situés ici, de façon à pouvoir détruire ces garages et installer un dispositif de mobilité douce qui ira rejoindre l'avenue donc en direction de..., à gauche de l'écran et puis faire une liaison depuis l'arrière des locaux d'ERDF, par l'impasse de Planard, pour pouvoir venir passer avec un petit ouvrage d'art au-dessus du ruisseau de Ladoux et aller rejoindre le devant du Pôle Petite Enfance, voilà.

Et puis si on peut revenir juste un instant sur la diapo précédente, voilà celle-ci donc au-delà de l'emprise du bâtiment vous pouvez constater qu'il y a au-delà des cinq places de stationnement « minutes », qui sont destinées aux parents qui viennent déposer les enfants, Bérénice vous a expliqué tout à l'heure la vingtaine de places de stationnement intérieur pour les personnels, le principe c'est de réaliser à l'avant, même s'il s'agit là que d'une esquisse d'aménagement, on n'est pas au décompte près des places de stationnement, mais de créer à l'avant du bâtiment un parking complémentaire qui servira bien évidemment à tout le quartier, à tout le secteur et qui accompagnera l'arrivée du Pôle Petite Enfance dans ce secteur, dans ce quartier, voilà.

Donc maintenant, nous sommes à votre écoute.

Bien, donc il était important que le Conseil municipal donc ait connaissance de ces plans, puisque le Conseil sera à nouveau saisi pour les phases restantes, en particulier vous le savez, la phase APD et la phase DCE, qui sont les prochaines phases sur lesquelles le Conseil municipal aura à évoquer ce Pôle Petite Enfance.

S'il n'y a pas donc de remarque, ou de question, je propose de passer au point n° 2. Enfin le point n°1 en terme de numérotation de délibérations, qui concerne comme à l'accoutumé les énumérations des décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil municipal. Donc comme à l'accoutumé, je vais vous en donner lecture.

Oui, pardon Monsieur DURAND... »

Monsieur DURAND

« On n'a pas approuvé le compte-rendu... »

Monsieur le Maire

« C'est exact, nous n'avons pas approuvé le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Donc, je le fait aussitôt, en demandant s'il y a des remarques sur ce compte-rendu ? Donc, s'il n'y a pas de remarque, nous pouvons le mettre aux voix. Y -a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc adopté. »

Monsieur NIEL

« Juste une petite précision, Jean-Claude COULOM, ça ne s'écrit pas COULOMB, ça s'écrit COULOM. »

Monsieur le Maire

« Nous rectifierons l'orthographe du nom. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

A la lecture de la décision n° 89

Monsieur DIAZ

« Oui, c'était juste pour vous préciser, parce qu'on n'a pas eu l'occasion de commenter dans le cadre des énumérations des décisions du Maire les lignes de trésorerie, qu'on soit clair, il ne s'agit pas d'un emprunt de 3 000 000 € qui est souscrit par la Ville, c'est une facilité de caisse, comme un découvert chez un particulier autorisé par une banque où le Crédit Agricole, nous dit : « Vous avez un droit de tirage chez moi et votre compte peut être débiteur au maximum de 3 000 000 € ». Bien évidemment, on n'est jamais débiteur de 3 000 000 €, mais ça nous sert essentiellement à quoi ? C'est que quand on fait des emprunts, on les lève le plus tardivement possible pour éviter de payer des intérêts sur des semaines, voire des mois, si on n'en a pas l'utilisation et auquel cas si on a des engagements à faire paiement, on le fait via la ligne de trésorerie et c'est d'autant plus intéressant aujourd'hui, que les crédits de trésorerie et celui-là doit être signé à 1,8 % ou 1,9 %, on n'est qu'à plus 0,6, plus 0,7 par rapport à des crédits moyens termes et longs termes, donc le coût il est résiduel et on gagne beaucoup d'argent sur le fait de ne pas avoir débloqué des crédits en payant des intérêts intercalaires, voilà juste pour information, pour dire que ce n'est pas un emprunt de 3 000 000 €. Sachez que *gros modo*, j'ai vérifié, la Ville, au maximum les tirages qui sont fait sur ces lignes de trésorerie sont de l'ordre de 1 000 000 €, 1 500 000 €. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

A la lecture de la décision n° 129

Madame SUDRES BALTRONS

« Bien, quand l'école du Larzac a pris feu, pendant les vacances de Pâques, donc Monsieur le Maire s'était engagé à ce que les enfants reprennent les cours à la rentrée dans des nouveaux locaux et puis finalement nous avons fait même mieux que ça, puisque pendant l'intervalle entre le moment où il y a eu le feu et puis la fin de l'année scolaire, nous avons trouvé une solution et pas des moindre, puisqu'ils ont été logés dans une école, dans une Jasse sur le Larzac, ça a laissé le temps donc de mener les travaux à bien et puis cette nouvelle école a ouvert les portes donc sur le même lieu à la rentrée, les enfants ont été accueillis dans d'excellentes conditions. Je vous invite à aller la voir, c'est une magnifique école. Je voudrai simplement rajouter que les ALGECO que nous avons acheté pour l'occasion, justement sont des ALGECO d'occasion par souci d'économie. »

Monsieur le Maire

« Aux normes ! »

Madame SUDRES BALTRONS

« Comment ? »

Monsieur le Maire

« D'occasion, mais aux normes ! »

Madame SUDRES BALTRONS

« Aux normes, oui. Sans amiante et... Non, on dirait qu'ils sont neufs. Au total, on a eu, je pense, pour 180 000 € et l'assurance donc prend en charge aujourd'hui c'est sûr 60 %, peut-être on va au-delà de 60 % de la prise en charge. Voilà. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

A la lecture de la décision n° 143

Monsieur le Maire

« Ce marché a été attribué à la SARL Autocars CAUSSES donc de Millau, plaine des Ondes. Je rappelle que ce marché avait fait couler beaucoup d'encre, avait interpellé beaucoup de personnes, que nous avons respecté les règles du Code des Marchés, comme nous l'avions rappelé avec Richard FAYET, à ce moment-là et que nous respectons l'engagement que nous avons pris d'examen scrupuleux de l'exécution de ce marché, puisque cela faisait parti des clauses nous permettant de renoncer au marché. Que nous avons demandé au Service Éducation, de noter scrupuleusement toutes recommandations diverses et variées des directeurs, des enseignants, des parents d'élèves, des organismes d'accueil, sur tous les dysfonctionnements, qui ont été constatés par le prestataire, que ces dysfonctionnements ont été reportés de façon scrupuleuse, donc au prestataire, donc désigné par l'Appel d'Offre, de façon systématique un envoi de courrier avec accusé de réception, pour que la procédure soit irréfutable, cette procédure a abouti, j'ose penser que cette procédure a abouti au retrait de la société et donc ce marché a été attribué aux locaux, comme l'engagement avait été pris, puisqu'ils étaient en deuxième position pour l'attribution, voilà. Donc, c'était un petit rappel historique sur ce dossier, voilà. »

Monsieur le Maire reprend la lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un élu"

« La délibération n° 2, qui concerne donc une procédure que maintenant nous avons déjà eu l'occasion de mettre en place, qui concerne la mise en œuvre donc de la protection fonctionnelle d'un élu suite à..., on va dire, des propos diffamatoires qui ont pu être tenus et donc cet élu a souhaité engager des poursuites et la Collectivité, comme nous l'avons déjà fait et comme nous le faisons pour les agents et comme il est de droit des élus de bénéficier de cette protection, quelque soit les élus. Je vous demande donc d'accorder la protection fonctionnelle à cet élu, voilà. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, on aimerait avoir quelques informations supplémentaires. Dépôt d'une plainte pour diffamation contre un dénommé, mais aussi donc de fait contre le titre, contre Midi libre donc, c'est automatique, il est responsable du titre, donc voilà. Enfin, je veux dire faut le savoir et puis je voudrai la mettre en parallèle avant de vous poser la question avec la décision 123. Est-ce qu'il s'agit de la même affaire ? Parce que la décision, tout à l'heure, 123 : « Confier à Maître AIMONETTI la défense et les intérêts d'un conseiller municipal délégué dans les victimes de propos diffamatoires dans l'exercice de ses fonctions ». Est-ce que c'est la même affaire ? »

Monsieur le Maire

« Oui, tout à fait, c'est la procédure, c'est la même affaire, tout à fait. »

Monsieur ALIBERT

« Et là on dit qu'en plus là, on engage l'avocat, mais la SMACL prend en charge. Alors, voilà je voudrai un peu comprendre là-dessus et puis est-ce qu'on peut en savoir plus sur cette affaire qui va faire « du bruit dans le Landerneau » c'est certain ? »

Arrivée de Madame OZANNEAUX à 19 h 25

Monsieur le Maire

« Alors faire « du bruit dans le Landerneau », je ne vois pas en quoi la décision..., la délibération peut faire « du bruit dans le Landerneau ». Je ne vois pas les implications très honnêtement, Monsieur ALIBERT. Sur le fait qu'il peut nous arriver à tous d'avoir le sentiment et ça c'est..., je dirai, la liberté fondamentale de chacun de considérer des propos diffamatoires à son encontre, ça c'est..., je dirais, c'est la liberté encore fondamentale de chacun, bien évidemment, je

dirais, la première attitude n'est pas contre le titre bien évidemment, n'est pas contre le journal, bien évidemment, et loin de là il est contre l'individu, sinon cela voudrait dire que s'il n'y a pas cet acte-là, on peut laisser dire tout et n'importe quoi, envers n'importe qui, tout et n'importe quoi à un moment donné sans que les individus concernés puissent être protégés, puissent engager et entamer une procédure en diffamation. Donc, liberté d'expression : oui ! Liberté de la presse, je dirais, bien évidemment et fondamentalement, mais à un moment donné il est aussi normal que les individus qui se sentent attaqués, puissent avoir la capacité de répondre, sinon ça ne va que dans un sens et pas dans l'autre, et je ne pense pas que ce soit une garantie de démocratie et d'équité, voilà. Donc, il n'y a pas, bien évidemment pas, et je me suis déjà entretenu avec un journaliste du coup du titre sur le sujet, il n'y a bien évidemment pas de procédure à l'encontre du journal. Je suis navré que ce soit systématique, c'est la procédure, mais à un moment donné..., sinon ça veut dire qu'on peut laisser dire tout et n'importe quoi, y compris sur les réseaux sociaux, sans que personne n'ait jamais la capacité, s'il se sent atteint et s'il se sent touché d'avoir la capacité de répondre. Donc encore une fois, liberté d'expression : oui, à 100 %, mais à un moment donné c'est aussi la liberté de dire qu'on n'est pas d'accord et qu'on veut se défendre, voilà. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, liberté de se sentir diffamé, tout à fait. Mais tout le monde ne bénéficie pas de la protection fonctionnelle, donc est-on bien d'accord que cet élu, sous-entendu diffamé, l'a été dans le cadre de ses fonctions d'élu ? »

Monsieur le Maire

« Ah ! Mais bien évidemment, Monsieur DURAND, bien évidemment, sinon la fonction elle ..., la protection elle ne tient pas. La protection, comme un agent de la Collectivité, on le verra à l'instant, il peut bénéficier de la protection fonctionnelle, quand ce..., comment dire, quand l'atteinte est faite dans l'exercice de ses fonctions. Si non, on ne bénéficie pas de la protection fonctionnelle. Mais, je dirais, c'est un droit que nous avons tous autour de cette table, quelque soit notre mandat. »

Monsieur DURAND

« Bien évidemment, nous par solidarité, nous voterons cette protection fonctionnelle, mais si peut-être en aparté, parce que je me doute bien qu'on ne va pas mettre ça sur la table, au public, vous pourrez nous en dire quelques mots, plus tard ? »

Monsieur le Maire

« Mais, bien sûr, on pourra s'entretenir sur ce sujet sans aucune difficulté. »

Monsieur DURAND

« Merci ! »

Monsieur le Maire

« Voilà ! Mais encore une fois, que les choses soient bien claires vis-à-vis du titre, voilà c'est pour ça que je ne vois pas en quoi ça mettrait une agitation dans « le Landerneau », ou quoi que ce soit, voilà.

Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. "Mise en œuvre de la protection fonctionnelle d'un agent"

« La délibération n° 3 est exactement la même procédure, cette fois donc au profit d'un agent de la Collectivité, agent de la Police Municipale qui a été..., comment dire, visé par un véhicule, lors d'un contrôle routier à l'issue du Technival cet été, voilà, donc cet agent..., le véhicule lui a délibérément foncé dessus et donc il y a une procédure fonctionnelle, donc qui au profit de cet agent au cas où il y ait des poursuites sachant que le véhicule incriminé a été retrouvé le lendemain incendié, puisque c'était un véhicule volé, qui avait été volé pour les nécessités du Technival, voilà.

Donc, je vous propose, comme nous venons de le faire de voter cette mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit d'un agent.

Donc, y a-t-il des questions, d'abord ? S'il n'y a pas de question, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Donc, cette délibération est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :

4. "Création d'un établissement public autonome médico-social communal pour l'hébergement de personnes âgées dépendantes"

« Donc, nous allons désormais donc aborder la délibération n° 4 qui est là-aussi une délibération importante, c'est la deuxième délibération que nous prenons sur le sujet, puisque il s'agit, après en avoir lors d'un Conseil Municipal donc au mois d'avril, accepté le principe d'un transfert de gestion de l'EHPAD du Centre Hospitalier en direction d'un établissement public autonome, la délibération n°4 qui vous est présentée aujourd'hui, vise à créer véritablement donc cet établissement public autonome. Donc, cet établissement prendra effet le 1^{er} janvier 2017, il va donc intégrer la gestion de l'ensemble des trois EHPAD et vous avez les statuts qui ont été joints à la délibération, puisqu'il faut que nous les approuvions, qui précisent à la fois le mode de fonctionnement donc de cette nouvelle structure et en particulier les garanties au niveau du statut des personnels.

Il y a une chose, un élément que je souhaite absolument appuyer dans cette délibération, c'est le caractère communal de l'établissement, ce qui veut dire que c'est un acte très fort que nous faisons ce soir, d'assumer au nom de la Commune la prise en charge des personnes âgées à travers..., et de nos aînés à travers le futur EHPAD, qui sera donc mis en place à partir du 1^{er} janvier 2017. C'est un acte, me semble-t-il très fort que nous faisons ce soir, l'EHPAD dont vous avez une projection derrière moi.

Le choix architectural de cet EHPAD a été fait là-aussi cet été, par un jury composé par le Centre Hospitalier de Millau, il est sur une procédure à l'issue de laquelle nous avons reçu dans un premier temps plus de 83 dossiers de candidature, sur ces 83 dossiers de candidature, 3 groupements ont été admis à concourir en phase esquisse, donc en phase de concours en dernière ligne droite, si je puis dire, et de ces 3, c'est le Cabinet donc HBM qui a été retenu, donc vous voyez ici la projection derrière moi, c'est la projection des façades que nous aurons depuis la rue Jean Moulin.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un établissement de 190 lits. Le statut communal, et c'est bien précisé, bien stipulé dans les statuts, lui confère le caractère d'un établissement public, avec un personnel de la fonction publique hospitalière, voilà, donc je pense que là, ce sont des garanties que nous apportons aussi à ceux qui pourraient avoir quelques questionnements sur ce sujet. Et je crois qu'il y a une deuxième présentation, voici une vue axonométrique de l'établissement, vous pouvez le voir c'est un établissement qui a été choisi en forme de « H », derrière moi la rue Jean Moulin. Vous voyez un peu l'emprise de ce futur établissement sur la parcelle actuellement occupée par la Maison de Retraite « Saint Michel » et je vous rappelle que nous avons pris la décision à deux reprises déjà, d'augmenter le foncier de cette parcelle, puisque nous avons accordé à l'euro symbolique un foncier supplémentaire qui était une toute petite parcelle propriété communale, le long de la voie Georges Pompidou, que nous avons déjà dans un précédent Conseil municipal affecté au Centre Hospitalier et puis il y a un élément qui doit... Que vous devez remarquer immédiatement c'est à ce niveau, le fait que le parc de l'EHPAD se trouve à l'emplacement actuel de la Crèche, puisque lorsque nous avons commencé à travailler sur le projet architectural et sur l'emprise, j'ai souhaité que nous puissions mettre cet espace à disposition de l'EHPAD pour faciliter la création d'espaces verts au profit des personnes, donc résidentes de l'EHPAD, ce qui explique que la Crèche actuelle a disparu, de même que les locaux de la PMI sur lesquels nous sommes déjà engagés, là-aussi je vous renvoie à des précédentes délibérations du Conseil municipal, à faire l'acquisition, qui est prévue à la DM que vous présentera tout à l'heure Daniel DIAZ, de façon à pouvoir avoir la totalité de ces bâtiments, les déconstruire au profit de l'EHPAD, une fois que le Pôle Petite Enfance sera terminé, mais aussi quand nous aurons réhabilité la Halte-Garderie en micro-crèche sur la rue Saint Martin, voilà.

Il reste un bâtiment qui est dans l'angle, qui est un bâtiment aujourd'hui privé, qui est un bâtiment sur lequel pour l'instant nous n'avons engagé aucune démarche, voilà.

Donc, je souhaitais vous présenter, puisque cela n'a pas encore été fait, de présenter au Conseil municipal ce soir cette future Maison de Retraite, dans sa partie..., je dirais, architecturale au même moment où nous prenons l'engagement donc de créer cet établissement public, donc la délibération a une fois énoncé tous les considérants.

Il est proposé au Conseil Municipal ce soir :

Je voudrais un peu d'écoute, à un moment un peu solennel où nous créons un établissement public, Maison de Retraite Communale tant attendue pour nos aînés, je trouve que c'est un moment un peu solennel, qui mérite un peu d'écoute et donc, je propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un établissement public communal médico-social autonome, ayant pour objet, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'assurer la gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, autrement appelée EHPAD, actuellement géré par le Centre Hospitalier de Millau. Cet établissement comprend actuellement 218 lits répartis sur trois sites. A l'issue des travaux de construction, l'EHPAD disposera de 190 lits sur un site unique ;
- d'approuver les statuts, annexés, de ce nouvel établissement public, donc je tiens à préciser pour la compréhension de tous que le fait de passer en établissement public autonome fait qu'il y a et il y aura un Conseil d'Administration, qui est fondamentalement différent du Conseil de Surveillance, qui est actuellement le cas pour le Centre Hospitalier et que le Président du Conseil d'Administration de cet EHPAD sera de fait le Maire de Millau, c'est-à-dire, c'est une preuve de l'engagement des élus vis-à-vis de cet établissement de personnes âgées et dépendantes ;

- et enfin, puisque vous avez dû le voir, il s'agit de désigner des représentants au Conseil d'Administration, de désigner Monsieur Bernard NIEL et Madame Bérénice LACAN en qualité d'administrateurs représentant la Commune au Conseil d'Administration de l'établissement, comme nous le faisons pour le Centre Hospitalier.

Je tiens avant de passer au vote, de peut-être faire une précision complémentaire, aujourd'hui, enfin au 1^{er} janvier 2017, l'administration de cet établissement sur proposition du Conseil d'Administration du moment, bien évidemment, sera proposée à l'actuel Centre Hospitalier de Millau, c'est la raison pour laquelle le siège social est au 265, boulevard Achille Souques, donc le site du Centre Hospitalier, puisque le mode de fonctionnement sera un mode de direction conjointe, direction commune, comme nous pouvons aujourd'hui avoir le cas entre le CH de Millau et Centre Universitaire de Montpellier, donc il y aura bien une direction, avec tous les services administratifs assumés par le Centre Hospitalier de Millau, dans le cadre de ce nouvel EHPAD.

Donc s'il y a des questions ? Je suis prêt à y répondre avant de passer au vote. »

Madame TUFFRY

« Monsieur le Maire, vous parlez de 218 lits et ensuite il en disposera de 190, les 28 autres, ils sont où ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je vous retourne la question, puisque ce passage de 218 à 190, c'est la seule chose qui a été acté par l'équipe précédente, donc la négociation vous en revient et je l'ai déploré à mon arrivée et j'ai tenté de faire transformer les 24 lits, que nous perdions, de les faire transformer au profit d'un autre projet qui est un projet porté, vous le savez, par l'établissement des « Charmettes » sur la perspective de création d'un maison donc d'accueil..., d'une Maison de Retraite d'accueil de personnes handicapées âgées et dépendantes et nous avons..., je ne désespère pas qu'à terme nous arrivions à faire transformer, parce que ce ne sont pas..., ce n'est pas la même nature de statuts juridiques de faire transformer ces lits perdus au profit d'un nouvel établissement, donc auquel je viens de faire allusion, voilà. Mais, la décision avait été actée. Voilà. »

Madame TUFFRY

« D'accord ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Bonsoir, tout le monde. Que deviennent les deux autres établissements ? Du coup, de fait. »

Monsieur le Maire

« Alors, les deux autres établissements..., alors sur le plan juridique, les deux autres établissements, alors sur le plan physique, d'abord parce que ce sera le plus simple, « Saint Anne » et « l'Ayrolle ». Les résidents viennent sur le site actuel de « Saint Michel ». Bon premier, je dirais, premier point le déplacement physique des résidents et deuxièmement ces deux autres établissements donc « Sainte Anne » et « l'Ayrolle » qui sont aujourd'hui des établissements gérés par Centre Hospitalier, comme l'EHPAD de « Saint Michel » seront fusionnés dans le nouvel EHPAD. C'est clair ? »

Monsieur CHIOTTI

« Les bâtiments ? »

Monsieur le Maire

« Alors sur le bâtiment, les lits de « Sainte Anne » doivent accueillir les soins de suite réadaptation, les lits SSR, qui sont encore pour partis à « Saint Côme » pour les réintégrer là-haut et « l'Ayrolle » deviendra..., qui est un bâtiment qui est aujourd'hui..., alors avec un montage qui date des années 70, un peu compliqué entre la Ville et l'OPH, *in fine*, le foncier de « l'Ayrolle » reviendra à la Ville et nous commençons à lancer des pistes de réflexion sur « l'Ayrolle » et on aura l'occasion d'en reparler à la fois en séance de travail et en Conseil Municipal, pour qu'il y ait le moins de délais possible entre le départ des derniers résidents de « l'Ayrolle » et la reconversion du site de « l'Ayrolle ».

Ce que je n'ai pas précisé tout à l'heure, c'est le calendrier de l'EHPAD. A partir de 1^{er} janvier 2017, le nouvel EHPAD prend à son compte toutes les procédures de construction. Donc c'est le nouvel EHPAD, il fallait attendre ce moment-là qui va faire les dépôts de Permis de Construire et toutes les démarches, je dirais, en termes de suivi du dossier administratif de l'EHPAD. C'est un dossier lourd vous vous en doutez d'autant qu'il va y avoir à gérer, parce que vous savez que c'est une opération qui va se faire sur site occupé. C'est une grosse difficulté technique puisqu'il va falloir attendre qu'une première partie de l'EHPAD soit construite pour pouvoir intégrer et accueillir les résidents de « Saint Michel » pour pouvoir déconstruire « Saint Michel » avec toutes les difficultés que vous imaginez en terme de bruits, de poussières, ect..., donc tout ça ce sont des process qui ont été vus avec les aménageurs, avec la maîtrise d'œuvre pour pouvoir reconstruire un nouveau bâtiment et au fur et à mesure de l'avancée de la reconstruction de cette deuxième partie du bâtiment, les résidents « Sainte Anne » et « Ayrolle » basculeront sur la résidence « Saint Michel », voilà. Donc, ce qui fait qu'il y a, aujourd'hui attendu un démarrage de chantier, on va dire, début 2018, pour l'instant on dit janvier, mais début 2018 et une fin de réception finale des chantiers, c'est-à-dire quand on considérera que tout est terminé et que les derniers résidents seront rentrés dans le bâtiment, qui est attendu pour, on va dire, l'été 2021, voilà, c'est ce qui vous explique la longueur entre 2018 et 2021, voilà.

Donc, nous avons aujourd'hui, il faut lancer des pistes de réflexions sur « l'Ayrolle » et j'aurai l'occasion de vous proposer une séance de travail sur tous ces projets probablement dans le courant du mois d'octobre, je dis bien, une séance de travail, ce ne sera pas un Conseil Municipal, voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BROUGNOUNESQUE ? »

Monsieur BROUGNOUNESQUE

« Et en ce qui concerne le montage financier, pourrait-on avoir quelques précisions ? »

Monsieur le Maire

« Tout à fait. Alors, le montage..., il y avait un préalable à la création de l'établissement public autonome qui était la validation par les deux autorités de tutelle que sont l'ARS et le Conseil Départemental, des plans de financement du futur EHPAD, voilà. On est sur un budget hors taxes à un peu plus de 23 000 000 €, aujourd'hui. Le plan de financement a été désormais acté et par l'ARS et par le Conseil Départemental. Il se compose de prêts, à la fois de prêts vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt sur du long terme, puisque le Conseil Départemental, si je ne dis pas de bêtise, a accepté le principe de faire un prêt sur 30 ans, ce qui est exceptionnel à taux zéro, au bénéfice de l'EHPAD et le fait de basculer ce nouvel EHPAD, on va transférer, vous savez que le budget du Centre Hospitalier, il est cloisonné en différentes activités et les Maisons de Retraites sont une des activités, donc un des budgets annexes du Centre Hospitalier, donc avec la création de ce nouvel EHPAD. Le nouvel EHPAD récupère ce budget qui est aujourd'hui affecté au Centre Hospitalier, qui est un budget *a minima* à l'équilibre au mieux légèrement excédentaire. Donc du coup, la nouvelle structure qui part, arrive avec une démarche positive vis-à-vis des prêteurs, ce qui a fait que le plan de financement a été validé, voilà. Donc, aujourd'hui il y a le quitus des deux autorités de tutelle, Conseil Départemental et ARS, c'est ce qui fait que nous pouvons présenter la délibération ce soir.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des absentions ? Cette délibération importante est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 05 :

5. "Rattachement de l'office public d'habitat à la Communauté de communes Millau Grands Causses"

« Nous passons à la délibération n° 5, sur laquelle nous avons déjà eu à nous prononcer en tout cas à en parler, il s'agit donc du rattachement de l'Office Public de l'Habitat à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, donc je vous la lis parce que c'est formel, donc :

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation pris notamment en ses articles R 421-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;

Vu l'avis du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Millau.

Considérant que la loi prévoit que le rattachement à l'intercommunalité devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017, donc en résumé nous n'avons pas le choix, pour les Offices Publics de l'Habitat, dont la Commune de rattachement est comprise dans le périmètre d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale, donc l'EPCI de la Communauté de Communes, doté de la compétence habitat, ce qui est le cas de notre Communauté de Communes, c'est la raison pour laquelle on fait référence à ces statuts ;

Considérant le choix fait par la Ville, l'OPH, la Communauté de Communes Millau Grands Causses de réaliser la procédure de transfert ;

Considérant la nécessité une fois les délibérations du Conseil d'Administration de l'OPH, des Conseils Communautaire et Municipal, de saisir le Préfet du département qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- premièrement de solliciter le rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Millau à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses ;
- d'autoriser la transmission du dossier au Préfet du département pour poursuivre la procédure de rattachement ;
- et enfin, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Voilà, c'est la délibération un peu formelle. Y a-t-il des questions à ce sujet ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 06 :

6. "Création d'un comité d'éthique dans le cadre du système de vidéoprotection de la Ville"

« Bien donc la délibération n°6, qui porte sur la création d'un Comité d'éthique dans le cadre du système de vidéoprotection de la Ville. »

Monsieur le Maire

« A la demande de Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Monsieur ASSIER

« Voilà, donc demande satisfaite.

La Municipalité, attentive au respect des libertés individuelles, s'est dotée d'un document de référence intitulé : « Règlement d'utilisation de la Vidéoprotection pour la Ville de Millau », approuvé en Conseil Municipal du 30 juin 2016 et qui a pour objectif d'assurer le respect des libertés individuelles et de garantir le bon fonctionnement du système de vidéoprotection.

Afin de veiller au respect des principes énoncés, la ville de Millau engage la création d'un Comité d'éthique chargé de s'assurer que, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, l'utilisation de la vidéoprotection ne porte pas atteinte aux libertés fondamentales de chacun.

Ce comité composé d'élus, de personnes qualifiées et de représentants associatifs, veillera au respect de l'application du règlement d'utilisation de la vidéoprotection.

Donc, je vous donne la composition de ce comité :

- donc à sa tête le Président du Comité d'éthique désigné par le Monsieur le Maire parmi les personnes qualifiées de la Commune ;
- cinq membres du Conseil Municipal (trois élus du groupe majoritaire et un élu désigné dans chacun des deux groupes d'opposition) ;
- un représentant de l'association de la Ligue des Droits de l'Homme ;
- un représentant de l'association d'Aide aux Victimes ;
- deux représentants des comités de quartiers,

Donc, il se réunira deux fois par an et également à l'initiative de son président lorsque les circonstances le justifieront. Il sera chargé d'évaluer l'efficacité du dispositif.

Donc, le Comité d'éthique recevra les doléances adressées à Monsieur le Maire par les citoyens qui estimeront avoir subi un préjudice direct du fait d'un manquement aux normes en vigueur, au règlement et à ses principes.

Il pourra formuler également au Maire toute recommandation sur les conditions de fonctionnement et l'impact du système.

Donc, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création du Comité d'éthique dans le cadre du système de vidéoprotection de la Ville ;
- de désigner comme membres du comité d'éthique, donc pour les trois élus du groupe majoritaire : moi-même, Monsieur SOLIER, Conseiller municipal délégué aux Associations, Madame GAUTRAND, Conseillère municipale, Monsieur ALIBERT, Conseiller municipal opposition et Monsieur RAMONDENC, Conseiller municipal de l'opposition ;
- d'approuver le règlement d'utilisation de la vidéoprotection modifié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la désignation du Président du Comité d'éthique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur ce Comité d'éthique et son règlement et son fonctionnement ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. Donc, à la fois la création du Comité d'éthique et donc de fait le règlement intérieur, puisque c'était un des éléments complémentaires à apporter, sont donc approuvés.

Adoptée par : 34 voix pour

1 abstention

(Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Budget principal de la Commune : Décision budgétaire modificative n° 3"

« Oui, alors décision budgétaire modificative n° 3, donc je vous rappelle que sur le budget principal de la Commune, nous avons fait la 1^{ère} décision modificative lors du Conseil Municipal du mois de mars et la 2^{ème} au mois de mai. Alors, je vous rappelle, je ne commenterai pas tous les postes, qu'une fois encore dans ces décisions modificatives, il y a des dépenses et des recettes qui impactent le budget réel de la Ville, c'est-à-dire recettes c'est de l'argent en plus, dépenses de l'argent en moins. Mais, il y a aussi des opérations d'ordre qui sont des opérations de virement de section à section, qui n'ont pas d'incidence sur le budget. Alors, vous sont listés les principales décisions modificatives, je vous ferai deux, trois commentaires d'explication.

Donc au niveau du budget de fonctionnement dans les dépenses quelques précisions :

- la ligne, vous voyez, « Complément de charges copropriété de la Médiathèque », on fait une allocation là réellement d'un budget supplémentaire de 10 000 €, alors ça va servir à couvrir deux choses, une petite erreur au niveau du service comptable, puisque quand on avait provisionné, on avait provisionné hors taxes, au lieu de le faire TTC, sachant que notre budget de la copropriété au syndicat libre « Capelle l' ASL » est de 18 700 €, mais il faut rajouter la TVA et il y a un complément aussi de quelques milliers d'euros sur le dernier quadrimestre de 2015, qui n'avait pas été provisionné. Donc là, nous avons une dépense réelle supplémentaire de 10 000 € ;

- deuxième complément, deuxième ligne « le complément FPIC », alors cette ligne en dépenses de 30 587 € est à lire en regard avec dans les recettes de fonctionnement le montant de 81 117 €, ça veut dire que le solde, on sait aujourd'hui qu'au niveau du BP 2016, le fond de péréquation intercommunal sera créditeur pour la Ville d'environ 50 000 €, puisque le FPIC, c'est un budget où la Ville est à la fois contributeur et bénéficiaire, je vous passerai les modalités de calcul, mais donc on perçoit 50 000 € de plus prévu au budget, bon ce qui est une bonne nouvelle pour le budget, mais ce qui veut dire aussi que la ville de Millau en terme de péréquation des fonds communaux n'est pas une Commune riche, sinon on ne serait pas allocataire, on n'aurait pas un solde créditeur ;

- l'écriture « amortissement Gendarmerie », j'allais presque dire, vous oubliez parce que c'est une écriture comptable de régularisation, que vous retrouvez en dépenses de fonctionnement mais aussi en recettes d'investissement ;

- nous avons mis la ligne « créance admise en non valeur » à 81 000 €, donc ça c'est une dépense effectivement réelle de 81 000 €, alors on ne peut pas vous en donner le détail parce que le Trésor ne nous a pas fourni exactement le détail, mais en revanche il nous a donné le montant global, c'est toutes les..., finalement les créances qu'on avait sur des tiers qui sont irrécouvrables de manière définitive, donc on les passe à pertes et profits, sachant que sur cette créance de 81 000 €, il y a plus de 50 000 € provenant du camping, époque..., du cinéma, pardon, du cinéma 50 000 €, on aura l'occasion de vous donner le détail quand le Trésor nous l'aura sorti ;

- participation « aire de Brocuéjous », c'était parce qu'on n'avait pas provisionné la participation de la Ville à l'aire de Brocuéjous sur les exercices 2015 et 2016, qui je vous le rappelle est de 25 000 € par an.

Au niveau des recettes. »

Monsieur le Maire

« Une petite explication, nous ne les avons pas provisionnés, non pas parce qu'on ne savait pas qu'il fallait qu'on les donne, mais nous ne les avons pas provisionnés parce que nous attendions les négociations qu'il y avait entre le Conseil Départemental, Eiffage et l'État sur la redéfinition des périmètres concédés des uns et des autres, voilà l'explication de ces non inscriptions, voilà. Aujourd'hui, c'est chose faite, puisqu'il y a eu un arrêté de la DRI déterminant donc le périmètre concédé à Eiffage et les négociations en court avec le Conseil Départemental. »

Monsieur DIAZ

« Donc, voilà. Vous voyez une lettre, sur la partie recettes aussi effectivement, du premier remboursement qu'on a eu concernant le Teknival, puisqu'effectivement il y a eu, il semblerait, j'étais absent moi à cette période-là, mais quelques dépenses à prendre en charge, sachant que nous n'avons pas encore reçu la facturation complète des dépenses qui seront inhérentes au Teknival, donc mais à date nous avons eu un remboursement de 5 000 €, donc voilà pour la partie concernant le budget de fonctionnement.

Page suivante, vous avez la section d'investissement, donc là c'est ce qu'on va rajouter au budget sur notre partie investissement sur ce qui n'était pas prévu comme nouvelles dépenses ou bien des dépenses complémentaires sur des sommes déjà budgétées donc il y a :

- l'acquisition de l'immeuble rue de Condatomag, donc c'est donc la politique ce que vous a expliquait Monsieur le Maire sur le foncier et les acquisitions quand il y a des opportunités, il a 83 000 €, qui sont rajoutés au budget ;

- l'acquisition PMI, Monsieur le Maire l'a évoqué à l'occasion du projet de l'EHPAD, c'est effectivement les 70 000 €, ça c'est la PMI ;

- acquisition d'un matériel roulant pour le service de Sports ;

- complément de crédits de la Médiathèque 62 000 € ;

- 24 000 € correspondant à des travaux d'accessibilité et d'aménagement sur les locaux de la Police Municipale ;

- complément crédit travaux école Larzac, vous l'avez trouvé dans l'autre budget ;

- achat « illuminations de Noël », alors je crois là que c'était une opportunité, puisqu'on loue les illuminations de Noël et nous avons eu l'opportunité d'en acquérir une partie, une toute petite partie pour 30 000 €, qui seront amortis sur un ou deux exercices, par rapport au coût de la location, donc autant les acheter plutôt que louer tout à chaque fois, s'il y a d'autres opportunités et bien des achats seront faits ;
- le Vieux Moulin, c'est les 10 000 €, qui sont alloués sur les travaux, ou mieux de manière supplémentaire ;
- bar de Cureplat, c'est la Ville qui achète la licence IV du bar qui est en bas de l'avenue donc Gambetta, au pont de Cureplat ;
- et vous trouvez l'intégration « Études Bèche », alors ça se sont les « Fonds Barnier », que vous retrouvez aussi en recettes sur intégration « Bèche », pour 57 000 €.

Voilà, les gros éléments concernant la partie des investissements, juste une explication sur..., vous voyez la diminution de l'auto-financement 396 000 €, c'est que tout simplement, quand on fait la somme des dépenses, nous finançons une partie des dépenses par une reprise de l'auto-financement, que nous avons viré lors du Compte Administratif du Budget de Fonctionnement - Budget d'Investissement. Donc, on fait une reprise c'est pour ça que quand vous regardez dans les tableaux derrière, vous verrez apparaître la reprise en moins des dépenses de fonctionnement, qu'on aurait pu mettre en plus des recettes, ça revient au même et c'est une écriture comptable. Sachez que *gros modo* à date dans le budget c'est la première reprise que nous faisons sur l'auto-financement. On avait dégagé 690 000 € au budget prévisionnel de 2016 en auto-financement, nous en reprenons aujourd'hui pour le fonctionnement 396 000 €, donc reste *grosso modo* encore 300 000 € d'auto-financement au titre du BP 2016.

Donc, il vous est demandé d'adopter cette décision modificative. »

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi je voudrais revenir sur deux petits points :

- les illuminations d'abord, donc on loue comme ça se faisait depuis des années et des années avec un gros avantage c'est on change le décor tous les trois ans et si vous vous engagez sur des achats, on va figer le décor pendant des décennies, peut-être, voilà c'était juste une remarque. Alors, bon l'opportunité commerciale, c'est bien, mais l'attractivité c'est autre chose ;
- et ensuite je m'interroge sur la licence de bar de Cureplat, que la Commune rachète, mais est-ce que la Mairie va devenir un débit de boisson, qu'elle en sera l'utilisation..., non, non, mais quand on achète quelque chose, c'est qu'on en a l'utilité et là je ne vois pas qu'est-ce qu'on pourrait en faire ? »

Monsieur le Maire

« On recherche des recettes partout où elles peuvent se trouver.

Plus sérieusement concernant les illuminations de Noël, je vous rassure il y a deux principes que nous avons retenus :

- le principe de l'achat comme vient de le dire Monsieur DIAZ, sur du matériel donc d'occasion quelque part, qui va nous servir à éclairer, j'allais dire, un certain nombre de rues de façon régulière en faisant imaginer, tourner les décors, les motifs, les agencés etc... ;
- et il y a une part location sur tous les axes structurants et les places principales, je pense au Mandarous, je pense à la place Foch, je pense à la place de la Capelle, où là on reste sur ces secteurs-là dans le marché location pour aller dans votre sens, c'est-à-dire pouvoir avoir tous les trois ans, un turn-over de motifs et donc varier les décorations, voilà. Et le fait de les acquérir ça va nous permettre aussi petit à petit de pouvoir répondre à des demandes dans certains endroits de la Ville qui se sentent isolés, ou pas considérés au moment de Noël et donc du coup d'amener parfois un peu plus, on va dire, de gaïté au moment de Noël dans ces endroits-là, voilà. Donc, il y a tous ces objectifs-là, donc voilà pour les illuminations.

Le cas de la licence IV, donc du bar de Cureplat, je crois que nous avons déjà évoqué le sujet en Conseil municipal, il faut remettre cette acquisition dans la perspective de la décision du propriétaire, enfin du gérant du bar d'arrêter pour prendre sa retraite et de la nécessité d'intervenir sur le bâtiment et Monsieur NIEL, vous avez présenté le projet qui est porté par le PACT Aveyron, par l'intermédiaire du CCAS. Donc, il y avait la licence IV et à ce moment-là, puisqu'il fallait absolument donner une réponse à Monsieur ESCALIER, pour qu'il puisse partir à la fois sur..., comment dire, l'indemnité que nous lui avons versée au moment du départ et l'achat de la licence IV, il fallait que nous puissions réagir assez rapidement, donc la Ville a fait cette acquisition en ayant dans l'idée de garder la licence IV, dans le cadre des projets d'aménagement urbain où vous savez que nous travaillons sur un certain nombre d'espaces et notamment sur des espaces piétonniers et où il n'est pas exclu que nous puissions avoir un restaurant ou un café qui puisse amener de la vie et de l'animation sur ces..., comment dire, sur ces espaces publics et donc la Ville mettra cette licence IV dans ce cas -là. Sachez que pour que cette licence IV vive et c'est un appel que je lance il faut qu'au minimum, une fois par an, nous puissions la mettre à disposition d'une association pour qu'elle vive, voilà ce qui est proposé, bien évidemment aux associations, de mettre à disposition cette licence IV, voilà. Le débit de boisson ne sera pas au rez-de-chaussé de l'Hôtel de Ville, voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze abstentions, c'est ça ? »

Madame GAZEL

« Nous, on a dit contre ! »

Monsieur le Maire

« Ah ! Alors, je recommence. Pardon ! Donc, il y a-t-il des voix contre ? Deux, quatre, six. Des abstentions ? Donc, un pouvoir, c'est ça ? Quatre abstentions. Ok ! »

Adoptée par : 25 voix pour

6 contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Budget annexe de l'Eau : Décision Modificative n°2"

« Donc, décision modificative sur le budget annexe de l'Eau, bon ça ce n'est ni plus, ni moins qu'une écriture comptable, donc c'est juste pour vous informer qu'il y a des changements de section entre des sommes :

- une première somme de 10 000 €, qui va être versée, vous verrez d'ailleurs de mémoire, c'est la délibération n° 10, pour autoriser le Maire à verser la subvention de 10 000 € à la ville de Louga, c'est que la Ville en 2014, avait donné son accord pour reprovisionner 10 000 € dans le cadre d'un budget pour assainissement des eaux à la ville de Louga et c'était une opération qui était portée par l'Association Internationale des Maires Francophones à laquelle la ville de Millau s'était jointe. Donc, il y a 10 000 € sur ce point-là ;

- et 60 000 € qu'on passe en subvention exceptionnelle qui était provisionnée, bien évidemment concernant la participation de la ville de Millau à l'assainissement sur la future zone « Millau-Viaduc 2 ».

Donc, il ne vous est pas demandé d'approuver les sommes, il vous est demandé d'approuver le principe de la modification des imputations budgétaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions, sept. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. C'est bon pour le décompte des voix ? Alors, les abstentions, s'il vous plaît ? Absentions, voilà. Sept abstentions. »

Adoptée par : 28 voix pour

7 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

9. "Budget annexe du lotissement des hauts de Naulas : clôture"

« Alors, sur le budget annexe, on avait arrêté certains budgets annexes, alors il y a un budget annexe qu'on avait jamais évoqué là, donc vous allez le découvrir c'est qu'il existait à la Ville un budget annexe du lotissement des « Hauts de Naulas », donc ce budget annexe est un budget, qu'on a jamais présenté à l'occasion du budget 2015 et budget 2016, puisqu'en fait c'est un budget qui n'était plus mouvementé depuis 2013, il aurait du être clôturé en 2013, donc c'est le Trésor qui nous demande de clôturer ce budget et donc il disparaîtra en tant que budget annexe.

Donc, il vous est demandé d'approuver le principe et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour clore ce budget. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette clôture ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

10. "Ville de Louga : projet de restructuration eau et assainissement : fonds de concours"

« Oui, donc elle fait le pendant de ce qu'on a vu sur la modification du budget de l'eau et de l'assainissement, donc là il vous est demandé d'autoriser le Maire, maintenant à verser la subvention de 10 000 €, concernant le projet d'assainissement des eaux à Louga, que nous avons soutenu et qui a été budgétée en 2014, donc donner le pouvoir au Maire à verser les fonds. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

11. "Remplacement de 28 chaudières individuelles résidence André Balitrand : convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'Office Public de l'Habitat de Millau et sa Région"

« Alors, là 11 aussi vous avez la pratique, puisque c'est la Ville qui intervient pour se porter garant du prêt que veut faire l'OPH, pour changer 28 chaudières dans la résidence « André Balitrand », donc un montant d'un prêt de 33 600 €. Donc nous devons nous porter caution auprès de la Caisse des Dépôts, pour qu'ils obtiennent le financement.

Donc, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de ce prêt ;
- d'autoriser le Maire à faire les démarches. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Ce qui me permet de revenir, en parlant de caution, de revenir à la délibération sur l'EHPAD, une précision que je ne vous ai pas donnée à ce moment-là et qui pouvait faire l'écho à la demande d'informations sur le plan de financement, c'est qu'à un moment donné, nous aurons à délibérer à nouveau pour accorder la garantie d'emprunt à l'EHPAD, Voilà, c'est une mention que je ne vous avais pas donnée tout à l'heure et que je précise à l'occasion de cette délibération. Voilà.

Donc, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur DIAZ. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. "Dénomination promenade située le long du boulevard Pierre BOUSQUET, Salles de la Médiathèque"

« Bonsoir. Donc le Comité Consultatif de Dénomination des Espaces, des Équipements et Bâtiments s'est réuni le 2 août 2016, puisque nous avons plusieurs points à dénommer notamment :

- la promenade située le long du Boulevard Pierre Bousquet, qui a été inaugurée vendredi dernier, comme vous le savez ;
- et il était assez urgent de dénommer la salle du fonds patrimonial de la Médiathèque ;
- et la salle polyvalente de la future Médiathèque.

Puisque les architectes sont en train de travailler sur la signalétique intérieure et que nous avons besoin de connaître les noms pour les architectes puissent avancer sur ce dossier.

Donc ;

- la promenade située le long du boulevard Pierre Bousquet a fait l'objet de plusieurs propositions et celle qui a été retenue à l'unanimité a été la promenade de la Confluence, voilà ;
- la salle du fonds patrimonial de la Médiathèque, il y a une seule proposition qui là a largement fait l'unanimité, c'est le nom de Georges GIRARD, qui comme vous le savez, voilà, était archiviste à la Ville, écrivain et historien, qui a beaucoup écrit sur l'histoire locale, Président de la Société d'Études Millavoises, donc ça semblait assez logique de donner le nom de cette salle du fonds patrimonial à Georges GIRARD ;
- et enfin la salle polyvalente de la Médiathèque, que nous avons souhaité aussi dénommer, alors il y a eu plusieurs propositions, plusieurs discussions et puis les trois noms qui ont été retenus ont été la salle Olympe de GOUGES, la salle Adrienne DURAND-TULLOU et la salle Marguerite YOURCENAR, pour que finalement le choix de la majorité des

personnes autour de la table se porte sur la salle Olympe de GOUGES, voilà. Je peux peut-être vous dire quelques mots sur Olympe de GOUGES, non. »

Monsieur ????

« Ils s'en foutent ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE demande des explications. »

Madame ORCEL

« Ce que je peux dire c'est qu'on souhaitait que ce soit une femme, voilà, que le nom soit une personnalité féminine, parce qu'elles sont peu représentées au niveau national et au niveau des noms de rue, donc ça nous semblait important et puis c'était aussi le cas au niveau des salles de la ville de Millau, mise à part la salle Martha GRAHAM, il n'y avait pas de salle qui portait vraiment le nom d'une femme, donc ça nous semblait important et puis le choix s'est porté sur elle, parce que bon, vous connaissez son histoire, c'est une des premières féministes françaises, c'est un nom qui est assez consensuel, nous semble-t-il et qui ne donnera pas une identité trop forte non plus ni à la salle, ni à la Médiathèque et on souhaitait que ça reste relativement ouvert, voilà. Puis, je vous invite à aller regarder son parcours qui a été assez..., oui, pour l'époque. »

Madame GAZEL

« Très bon choix ! »

Madame ORCEL

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, pour répondre un peu à Madame ORCEL, je ferais peut-être remarquer, vous l'avez peut-être oublié...

Madame ORCEL

« Il y a rond-point... »

Monsieur ALIBERT

« ... ou on ne vous l'a pas dit... »

Madame ORCEL

« ... si, si, on sait... »

Monsieur ALIBERT

« ... nous avons nous même attribué une rue Olympe de GOUGES. »

Madame ORCEL

« ... on sait, mais il nous semblait important qu'il y ait une salle. »

Monsieur ALIBERT

« Je voulais poser une question, là. La promenade située le long du boulevard Pierre Bousquet, pourquoi l'avoir divisée en cinq noms, ça va être compliqué là ? »

Madame ORCEL

« Non, non, non, c'est la ... »

Monsieur ALIBERT

« Promenade... »

Madame ORCEL

« Non, non, non, c'est la promenade de la Confluence, c'est les choix qui ont été proposés au fil de la discussion... »

Monsieur ALIBERT

« Ah ! Alors, excusez-moi, je n'avais pas tout suivi. »

Madame ORCEL

« ...c'est la promenade de la Confluence, qui a été choisie, oui. »

Monsieur le Maire

« On peut lancer un quiz si vous voulez ?

Mais concernant la première dénomination, nous avons bien cette information et la volonté a été de maintenir l'appellation Olympe de GOUGES aussi pour la salle. »

Madame ORCEL

« Maintenir ce nom. »

Monsieur le Maire

« Je vous propose de passer aux voix. Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Théâtre de la Maison de Peuple – Scène conventionnée. Demande de subvention auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées Saison 2016/2017"

« Alors, donc c'est la délibération qui concerne la demande de subvention auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour la scène conventionnée et pour la saison 16/17, donc ça c'est un temps important, je pense dans la vie du Théâtre de la Maison du Peuple, puisque vous connaissez certainement le principe des scènes conventionnées, qui ont été créés en 1999, par la circulaire « Trautmann » et l'objectif principal étant d'asseoir la programmation de certains lieux de programmations culturelles, par le biais de ce conventionnement entre l'État et d'autres collectivités qui participent au financement des projets culturels de ces lieux. Dès la rénovation intégrale de la Maison du Peuple, la Municipalité à l'époque en 2006 avait fait part du fait qu'elle souhaitait voir le Théâtre de la Maison du Peuple rentrer dans ce dispositif des scènes conventionnées, ça n'avait pas pu se faire pour différentes raisons.

En 2015, lorsque Jean-François GAILLARD a été élu vice-président à la Culture, il a rencontré la DRAC et a émis la volonté de voir le Théâtre de la Maison du Peuple devenir une scène nationale. La DRAC lui a répondu que ça n'était pas possible, mais qu'en revanche c'était envisageable sous la forme de scène conventionnée.

Dans le même temps le directeur du Théâtre de la Maison du Peuple, qui travaille en étroite collaboration avec le directeur de la MJC de Rodez, ont eux aussi rencontré la DRAC en disant qu'ils souhaitaient également travailler dans ce sens-là, ça a abouti..., également en lien avec le fait, vous connaissez la situation de « la Baleine », la salle de spectacles « la Baleine » à Onet-le-Château, au fait que le Préfet de Région s'est emparé de cette problématique et a aussi soutenu ce projet, nous avons eu un comité de pilotage le 23 juin 2016, à l'issue duquel le Préfet a indiqué, je vais vous lire les termes exacts : « En se basant sur les projets artistiques et culturels des directeurs du Théâtre de Millau et de la MJC de Rodez et tout en prenant en considération le site de « La Baleine » à Onet-le-Château, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées a proposé la mise en œuvre, d'ici la fin 2016, d'une « scène conventionnée de territoire » réunissant, par le biais d'un protocole d'accord, les partenaires, que je vous ai déjà cités :

- la MJC de Rodez ;
- le Théâtre de la Maison du Peuple ;
- et « la Baleine » d'Onet-le-Château. »

Donc, je pense qu'on peut se réjouir de la mise en place de cette scène conventionnée de territoire, parce que c'est une reconnaissance du travail de l'équipe du Théâtre et puis de la volonté qu'ont les équipes municipales successives de porter un projet culturel fort autour du Théâtre, voilà. On a eu confirmation des sommes qui devraient être attribuées donc pour 2016 déjà, puisqu'il y aurait une subvention dès 2016, elle sera de 50 000 €, à partager on ne sait pas encore exactement comment, mais on espère à 50/50 entre l'agglomération de Rodez, donc pour les deux structures et la ville de Millau... »

Monsieur DIAZ

« Il y a trois partenaires, mais on fait Rodez 50 %... »

Madame ORCEL

« ... on défend le fait que le Théâtre de la Maison du Peuple a aussi un rayonnement dans tout le sud du département et que ça justifie que les financements soient à 50/50, puisque c'est vraiment un projet entre..., qui est porté entre les deux directeurs des deux structures et sur « la Baleine », il n'y a pas de directeur avec un projet artistique élaboré comme celui de la MJC et du Théâtre de la Maison du Peuple, donc voilà, on espère. Et le financement serait de 150 000 € pour 2017, à partager là-aussi entre..., on n'espère pas 1/3, 1/3, 1/3, mais plutôt à 50/50, voilà. On se bat pour ça actuellement et on défend cette position-là.

Voilà, et donc il vous est donc proposé :

- d'approuver la demande de subvention, voilà auprès de la DRAC ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les sommes qui seront allouées. »

Monsieur le Maire

« En tout cas, c'est une belle reconnaissance pour les personnels de la Maison du Peuple et les deux directeurs consécutifs qui ont fait un travail remarquable d'implantation de la structure dans le territoire et on le voit le nombre de spectacles « hors les murs » est de plus en plus important, de plus en plus de collectivités nous sollicitent pour que la Maison du Peuple, puisse programmer chez eux et le fait de passer en scène conventionnée c'est quand même une reconnaissance de la part des services de l'État donc c'est une bonne nouvelle pour eux, voilà. »

Monsieur ????

« ??? »

Madame ORCEL

« Et il n'y en avait pas dans le département de l'Aveyron, d'ailleurs, voilà, 121. »

Monsieur DIAZ

« 121 nationales. »

Monsieur le Maire

« Voilà, y a-t-il des questions sur ce sujet ? Donc, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour l'enseignement du Théâtre au lycée Jean Vigo -Saison 2016/2017"

« Voilà, c'est une subvention que vous avez déjà vue les années précédentes et donc qui concerne l'enseignement Théâtre du Lycée Jean Vigo pour la saison 2016/2017, donc comme vous le savez la structure porteuse de cette option c'est le Théâtre de la Maison du Peuple en collaboration, bien entendu avec le Lycée et la Direction Académique Supérieure de l'Éducation Nationale, c'est une option qui fonctionne très bien, voire de mieux en mieux qui est dispensée par deux enseignantes aux compétences reconnues en théâtre et deux artistes professionnels. Les élèves participent également à la vie du théâtre, ils viennent assister fréquemment à des spectacles et ils vont également à l'extérieur jusqu'à Toulouse ou ailleurs assister à des spectacles.

Vous avez les effectifs sur la note de synthèse, l'évolution des effectifs depuis 2013 et là on peut aussi souligner le travail fourni notamment par le directeur de la Maison du Peuple, afin d'asseoir une meilleure coordination autour de cet enseignement et c'est une option qui fonctionne bien. Ah ! Vous n'avez pas le tableau, mais si, non, si, si il y a le tableau, vous l'avez le tableau avec les effectifs, oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Si, si, ça y est sur la ... »

Madame ORCEL

« Et donc le montant demandé est de..., donc il vous est proposé d'approuver la demande de subvention pour un montant de 15 245 €. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Théâtre de la Maison du peuple – Demande de subvention auprès de la DRAC Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour l'atelier Théâtre au collège Marcel Aymard – Saison 2016 / 2017"

« Voilà, donc là c'est un atelier de théâtre, qui est mis en place au Collège Marcel Aymard pour commencer à former les jeunes à cet enseignement et faire en sorte qu'ensuite ils s'inscrivent à l'option théâtre en arrivant au Lycée, là-aussi c'est le Théâtre de la Maison du Peuple qui porte cette option en collaboration avec l'établissement scolaire et la Délégation Académique aux Arts et à la Culture.

Donc c'est le théâtre qui sert d'outil structurant, qui permet de donner un cadre à cet atelier et de le porter administrativement.

Et là-aussi il vous est proposé d'approuver la demande de subvention qui là est plus modeste, d'un montant de 1 525 €. Ce sont des ateliers plus ponctuels qui sont mis en place. »

Monsieur le Maire

« Merci, y a-t-il des questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 16 :

16. "Théâtre de la Maison du Peuple - Demande de subvention auprès du Conseil Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Saison 2016 / 2017"

Monsieur le Maire

« Donc, nous passons à la délibération n° 16 toujours au profit du Théâtre de la Maison du Peuple - Demande de subvention auprès du Conseil Région Occitanie pour la saison 2016/2017, il faudra prendre l'habitude de rajouter Pyrénées – Méditerranée sur l'intitulé exact. »

Madame GAZEL

« Alors, on m'a dit il y a peu de temps, qu'on n'avait pas encore le droit de l'écrire, on a le droit de le dire, mais pas de l'écrire, donc peut-être attention dans les demandes, il faut attendre en fait que le Conseil d'État valide le nom. »

Madame ORCEL

« D'accord, ok! »

Madame GAZEL

« Donc, pour le moment ce n'est pas encore officiel-officiel. Peut-être même dans les demandes de subvention, je ne suis pas certaine, voilà à vérifier. »

Monsieur le Maire

« D'accord ! Bon, nous allons nous renseigner pour être sûr que ça ne fasse pas capoter la demande de subventions. »

Madame ORCEL

« Ah ! Oui, oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Ce serait un argument un peu pernicieux quand même. Bien donc... »

Madame ORCEL

« Donc là, c'est la demande annuelle de subventions parce que la Région soutien le Théâtre de la Maison du Peuple dans ses actions de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics. Et là une demande à hauteur de 50 000 €. Comme tous les ans, et qui devrait être maintenue si nos informations sont bonnes, *a priori* ça... »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 17 :

17. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron – Saison 2016 / 2017"

« Même délibération pour avoir les mêmes résultats, donc une demande de subvention à hauteur de 50 000 €. Là-aussi pour l'aide à la diffusion de spectacles et à la sensibilisation des publics. Donc pour le Théâtre de la Maison du Peuple et voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 18 :

18. "« Les Échappées du Théâtre - saison 2016-2017 » Convention de partenariat avec les communes ou associations partenaires"

« Donc voilà, nous évoquons effectivement le rayonnement territorial du Théâtre qui prend de plus en plus d'ampleur. Vous connaissez le fonctionnement des « Échappées du Théâtre » et le partenariat qui est mis en place soit avec des communes, soit avec des associations dans tout le sud du département. Cette année le Théâtre va même aller jusqu'à Martrin, dans de nouvelles communes, douze communes vont participer cette année, pour quatorze projets, puisque certaines communes accueillent même deux projets, puisque la commune de Roquefort souhaite mettre en place une saison culturelle et la commune de Sévérac d'Aveyron aussi souhaite mettre en place sur l'année une saison culturelle. Donc, le Théâtre de la Maison du Peuple va intervenir à deux reprises et on est aussi en contact avec d'autres communes et notamment Saint-Affrique, qui a sollicité la Ville et le Théâtre pour deux dates, voilà donc là ça pourra se mettre en place éventuellement par la suite. Donc, vous savez que le Département et la Région interviennent pour faire en sorte de baisser le montant pris en charge par les communes et cette année, nous avons..., on a passé la délibération au printemps dernier, sollicité sur des programmes Leader, le Parc Régional des Grands Causses qui viendra normalement, c'est en bonne voie, faire en sorte que si les entrées étaient moins importantes que ce qui est prévu sur les budgets prévisionnels que vous voyez, le Parc Naturel des Grands Causses viendrait abonder afin de combler cette différence pour que les communes n'aient pas de mauvaises surprises à l'issue des spectacles et qu'ils soient assurés de la somme qu'ils devront verser pour les spectacles, voilà ça ne change rien pour nous, pour la Ville. Mais c'est une assurance supplémentaire pour encourager les communes à participer, après il est évident que le Théâtre va déjà sortir quatorze fois « hors les murs », il ne pourra pas voilà, sortir vingt fois, ça deviendrait trop lourd pour l'équipe, puisqu'il y a aussi la programmation du Théâtre en elle-même, voilà.

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 19 :

19. "Théâtre de la Maison du Peuple–Convention de Mécénat entre la ville de Millau et les caves VINCENS – Saison 2016 / 2017"

Monsieur le Maire

« Toujours le Théâtre de la Maison du Peuple, alors là-aussi c'est une délibération intéressante, puisqu'il s'agit de passer une convention de mécénat entre la Ville et les caves VINCENS, et ça n'a rien à voir avec l'acquisition de la licence IV, Monsieur ALIBERT. »

Madame ORCEL

« Oui, donc dans le cadre des « 10 ans du Théâtre », le directeur du Théâtre a pris son bâton de pèlerin et est allé démarcher des entreprises locales, afin d'obtenir des moyens supplémentaires pour financer un petit peu plus de spectacles notamment et des actions en lien avec des activités du Théâtre et deux partenaires, deux entreprises locales ont répondu favorablement, donc les caves VINCENS. Donc vous avez la convention qui est annexée à la délibération et qui deviennent mécène du Théâtre à hauteur de 2 000 €. Vous voyez le contenu, c'est-à-dire pour cette somme la Ville mettra à disposition 20 places pour des spectacles répartis sur la saison et le logo des caves VINCENS sera présent sur tous les produits de communication et tous les outils de communication du Théâtre, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 20 :

20. "Théâtre de la Maison du Peuple – Convention de Mécénat entre la ville de Millau et la SARL Galzin – Saison 2016 / 2017"

« Voilà, la SARL GALZIN a également souhaité soutenir la programmation du Théâtre pour ses 10 ans et elle participera donc à hauteur de 1 500 €, avec à peu près les mêmes conditions, la mise à disposition là de 30 places et la présence du logo sur tous les outils de communication du Théâtre et j'aimerais souligner le fait qu'on a de la chance d'avoir un directeur qui se mobilise comme ça pour aller chercher des financements supplémentaires, parce que c'est un plus vraiment pour le Théâtre, au-delà de tout ce qu'il fait après en tant que directeur, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Oui, pardon, Monsieur CHIOTTI ?

Monsieur CHIOTTI

« Je voudrais juste savoir pourquoi Monsieur GALZIN avec 1 500 €, il a 30 places et Monsieur... »

Madame ORCEL

« Je ne sais pas, là je ne pourrai pas vous dire. »

Monsieur CHIOTTI

« ...Monsieur VINCENS, il a que 20 places à 2 000 €, alors plus on donne et moins on a de places, en fait, c'est... »

Madame ORCEL

« Ça fait parti des négociations. »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas ça, c'est que les places sont plus chères, mais ils vont se renseigner. »

Madame ORCEL

« On va se renseigner. »

Monsieur CHIOTTI

« Le mec il négocie mal ! »

Madame ORCEL

« Oui, c'est ça un peu, on a répondu dans les négociations, oui c'est... disons que les caves VINCENS ont estimé qu'ils auraient besoin de 20 places et l'entreprise GALZIN peut-être certainement pour les distribuer peut-être à leurs employés, plutôt d'une trentaine, donc plutôt à ce niveau-là que ça s'est négocié, voilà. »

Monsieur le Maire

« On va vérifier le ratio. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 21:

21. "Théâtre de la Maison du Peuple– Convention Mécénat entre la commune de Millau et la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau – Saison 2016/2017"

« Voilà, la compagnie Eiffage du Viaduc de Millau comme vous le savez soutien la programmation artistique du Théâtre depuis de nombreuses années et elle a fait part de son souhait de reconduire cet acte de mécénat, donc toujours à hauteur de 13 200 € et pour cette somme comme tous les ans la Ville met à disposition 150 places réparties sur la saison, des visites guidées réservées aux membres et invités de la CEVM également sont proposées, la mise à disposition du studio Martha GRAHAM le 10 décembre 2016 pour une soirée privée et également la présence du logo sur tous les outils de communication et le matériel de promotion du Théâtre de la Maison du Peuple. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 22 :

22. "Modification du plan de financement du FabLab"

« Voilà, donc là nous avons reçu..., vous savez que nous avons passé une délibération là-aussi en mai ou juin dernier, je ne sais plus, concernant la mise en œuvre du FabLab et une demande d'aide sur un fonds FEDER à la Région, puisque la Région a lancé un appel à projets de création de FabLab sur le territoire régional et la Région nous a sollicité afin qu'on redélibère en fonction du montant que le Département pensait pouvoir allouer à cette action. Nous avons une demande de 30 000 €. Finalement le Département pourra donner 10 000 € et donc nous vous proposons de redélibérer avec cette modification du plan de financement qui tient compte de cette somme de 10 000 €, donc comme vous le voyez ça a été reventilé, c'est-à-dire que la somme qui ne sera pas prise en charge par le Département a été repris en charge par la Communauté de Communes sur le volet investissement et par la Ville sur le volet fonctionnement et animation du FabLab, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Oui, Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Oui, nous avons abordé cette nouvelle convention, enfin ces modifications à cette convention à la Communauté de Communes et on n'avait pas la réponse de pourquoi le changement, en fait du montant de la participation du Département ? »

Madame ORCEL

« Ah ! Parce que ça c'est décidé là à la rentrée et eux ont estimé qu'ils ne ... sur cette ligne-là, ils n'ont pas vraiment d'aide spécifique, en fait puisqu'il y n'a plus la compétence économique, donc ils viennent sur le volet plutôt culturel, animation, voilà et on a une aide de 10 000 €. On est déjà heureux de l'avoir et on avait dit que de toute façon si jamais le Département ne venait pas à hauteur des 30 000 €, la Ville et la Communauté de Communes se partageraient la prise en charge de la différence. Mais, on espère avoir l'aide de la Région. »

Madame GAZEL

« Voilà, alors j'allais finir là-dessus, sachez que l'aide de la Région est programmée pour être votée à la prochaine commission permanente et normalement elle devrait être à la hauteur des attentes. »

Madame ORCEL

« Bon, très bien. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Demande de subvention européenne pour la section Paléontologique du Musée"

« Donc, vous le savez Monsieur SCIAU a fait don de sa collection très importante de Paléontologie à la ville de Millau pour le Musée et il nous est apparu important, alors c'était une volonté qui était déjà, que nous avons déjà évoquée, mais le fait que ce don arrive maintenant, il nous a paru vraiment important de rénover les salles de Paléontologie pour mieux mettre en valeur ces collections. Il faut savoir que la présentation actuelle datait de 1983, donc il était temps de rénover cette partie-là du Musée. Donc un architecte a été mandaté pour travailler sur le projet et l'objet de la délibération que nous passons a pour objectif de recourir à une aide Européenne, qui sera instruite par le Parc Régional des Grands Causses et la Région Occitanie et qui permettrait de financer, de venir en aide au financement de ce projet. Voilà, donc vous avez là les visuels que l'architecte nous a proposés et qui ont été validés en phase APD, hier d'ailleurs, qui ont été validés, APS même, oui APS.

Voilà, donc on n'a pas le plan, on n'a pas la vision globale des salles, mais ça c'est la première salle, en fait. Alors, l'entrée ne se fera plus par la voie d'accès que vous connaissez dans le hall principal du Musée, elle sera décalée au niveau de la boutique, enfin de permettre surtout une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, puisque là-aussi, il y avait cette volonté de permettre cet accès dans toute la partie Paléontologie aux personnes à mobilité réduite. Donc là ce sera la première salle quand on rentrera donc directement depuis le hall. Ensuite on arrive dans la deuxième salle, (si tu peux passer à la suivante), donc avec le Plésiosaure qui sera présenté, on aura peut-être une meilleure vue par l'autre (si tu as la vue suivante, non avant, tu en n'as pas une avant, ah, alors il manque une...) bon alors, si on se retourne on voit le Plésiosaure, il faut imaginer le Plésiosaure donc reconstitué de façon artificielle, donc sur pattes, on va dire, qui est positionné sur un podium et là c'est le squelette que vous connaissez certainement qui sera sur une vitre sur laquelle on pourra se déplacer et le sol est en béton ciré et il y aura des petites tablettes, donc à hauteur aussi des enfants à hauteur de table et surtout des personnes à mobilité réduite aussi.

Une présentation beaucoup plus épurée, beaucoup plus sobre et beaucoup plus dans les esthétiques des scénographies actuelles, voilà. Et ça se sera après, en repartant en fait, on tombera sur cette salle avec l'Ichtyosaure, dont Monsieur SCIAU, nous a fait don récemment, donc plutôt dans les milieux marins, avec toujours, voilà, la même scénographie des vitrines positionnées comme vous le voyez. Les fenêtres seront masquées par ces toiles sur lesquelles viendront pour certaines s'apposer des descriptifs en lien avec ce qui sera exposé et là ce sera un parquet, par contre. Comment ? »

Monsieur ?????

« ??????? »

Madame ORCEL

« On espère ... »

Monsieur le Maire

« On devait débiter en partie de l'année... »

Madame ORCEL

« Oui, on devait débiter fin d'année pour le printemps, il faudrait que pour la saison se soit terminée, voilà l'objectif c'est que pour la saison estivale ce soit terminé. Donc, voilà ce qui nous a été proposé nous a beaucoup plu, on pense que ça va aussi être un élément d'attractivité pour le Musée déjà et pour la Ville, ça devenait indispensable, pour ces salles et que dire de plus. Je ne sais pas si vous avez des questions ?

On n'a pas les moyens de mettre de l'interactif numérique. On aurait souhaité pouvoir le faire, mais avec le budget actuel dont on dispose ça n'est pas possible, mais on va garder cette possibilité-là pour les années à venir et avoir un petit peu d'interactif notamment pour les enfants, voilà. »

Madame GAZEL

« Juste, concernant le budget, parce que là sur la délibération rien n'est détaillé en fait, c'est juste une demande de subvention... »

Madame ORCEL

« Parce que la demande en elle-même..., le montant n'est pas encore..., ils sont en train d'y travailler. François LEYGE est en train d'y travailler, par contre le montant sera entre 120 000 € hors taxes et 145 000 €, on a émis des réserves, là sur le projet de l'architecte en lui demandant de revenir au plus près possible de 120 000 € hors taxes pour les travaux. »

Monsieur le Maire

« On est aujourd'hui, le montant proposé par l'architecte, on est à 144 000 €. »

Madame ORCEL

« On est à 144 et on avait demandé 120 000 € et on va essayer de voir si on peut gratter un peu, pour baisser un petit peu le budget, mais après bon on a aussi envie que ça, d'avoir... »

Madame GAZEL

« Accessibilité... »

Madame ORCEL

« Voilà, accessibilité incluse. »

Monsieur le Maire

« Et donc, ce qu'il faut dire c'est que le début de ces travaux enclenchera la réhabilitation des salles de préhistoire qui sont dans la continuité de cette grande salle, si vous arrivez à vous repérer là. »

Madame ORCEL

« Si on arrive à se repérer elles sont après... »

Monsieur le Maire

« Cette salle, c'est le grand couloir avec probablement un changement de destination de la première salle de préhistoire, dans laquelle on ferait descendre le service éducatif du Musée, pour des questions accessibilité et de sécurité des enfants et ensuite une fois que ce sera fait nous continuerons l'aménagement par les salles de Préhistoire, Archéologie, etc..., sur tout le rez-de-chaussée et même le moins un. »

Madame ORCEL

« Et accessibilité du Musée aussi, voilà. »

Monsieur le Maire

« Et à terme, c'est l'ensemble de l'accessibilité du Musée. »

Madame ORCEL

« L'accessibilité du Musée qui est un point noir, mais voilà, on est dans un bâtiment qui est compliqué à... »

Monsieur le Maire

« Accessibilité à la fois verticale, c'est-à-dire de permettre à tout un chacun d'avoir accès à tous les niveaux, aussi accessibilité horizontale de façon à peut-être avec une coque extérieure de passer d'une salle à l'autre sans avoir à emprunter les coursives intérieures du Musée. »

Madame ORCEL

« Et lorsque les travaux vont débiter les salles seront fermées, mais le Musée restera bien évidemment accessible, le reste du Musée restera accessible. »

Monsieur le Maire

« Oui, pardon ! »

Madame GAZEL

« Je sais que ça n'a pas trop de lien, mais par rapport à l'Hôtel de Tauriac aussi, il devait être rénové. »

Monsieur le Maire

« Oui, l'intérêt de l'accessibilité aujourd'hui, de travailler par l'arrière c'est justement d'arriver par la coque arrière à mettre en correspondance des niveaux de l'Hôtel de Tauriac et du Musée actuel, voilà. Aujourd'hui, on a »

Madame ORCEL

« Non, Tauriac... »

Monsieur le Maire

« Pas Tauriac... »

Madame ORCEL

« C'est la rénovation de la façade, c'est Sambucy ». »

Monsieur le Maire

« ... Hôtel de Sambucy, voilà. Je me trompais d'Hôtel, l'Hôtel de Sambucy, voilà. Parce qu'il semble plus facile d'avoir cette connexion par l'extérieur que par l'intérieur parce que vous savez qu'il y a une multitude de niveaux intermédiaires et dans un bâtiment et dans l'autre. En ce qui concerne, aujourd'hui le Maison Sambucy de Miers, autrement l'Hôtel de..., ce qu'on appelait la Maison Girard, on a engagé une étude de structure pour voir, je sais comment on va dire, la solidité, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, la solidité du bâtiment, puisque vous savez dans quel état il est d'autant qu'il a fait l'objet, il y a quelques années, si mes souvenirs sont bons, d'un vandalisme intérieur, qui a volé un certain nombre de balustres et de choses comme ça qui continue à le fragiliser, voilà. »

Madame ORCEL

« Tauriac, la question c'était pour la rénovation de la façade de Tauriac, je pense. »

Madame GAZEL

« Voilà. La question portait sur le Beffroi. »

Madame ORCEL

« Sur la façade de Tauriac. »

Monsieur le Maire

« Ah ! Mais comme on était là, je ... »

Madame ORCEL

« Oui, oui. Sur du patrimoine et de la rénovation... »

Monsieur le Maire

« Donc, sur la façade de Tauriac, nous avons des crédits d'études auprès de l'Architecte en Chef des Bâtiments de France, qui sont d'ici la fin de l'année et je crois qu'elles vont passer en DM, ou quelques choses comme ça. »

Madame ORCEL

« Mais après,... »

Monsieur le Maire

« Après, aujourd'hui la façade de Tauriac est estimée à un peu plus de 150 000 € et on attend avant de finaliser le plan de financement les études architecturales de la façade de la part de l'Architecte en Chef. Il y avait des esquisses qui avaient été proposées par Louis CAUSSES il y a quelques années, qui consistaient à retrouver l'harmonie classique de la façade, donc on pense que l'architecte va repartir là-dessus. Il faut savoir que nous avons déjà lancé un premier appel d'offres, Richard FAYET me contredira, qui s'était révélé infructueux, ce qui nous a amené à retarder la problématique sur l'Hôtel de Tauriac et en matière de disponibilité de crédits, pour être totalement transparent et très net, la rénovation des piles, de la pile, de l'arche et du Vieux Moulin a été plus chère que ce qui avait été estimée au départ par les architectes qui avaient conduit la maîtrise d'œuvre et donc on a fait glisser une part de la restauration de l'Hôtel de Tauriac sur le Vieux Moulin, puisque le Vieux Moulin était opération engagée, voilà, un peu toute la problématique des... »

Madame ORCEL

« D'où le delta de 10 000 € que vous avez vu en DM là pour le Vieux Moulin, voilà aussi, puisqu'on a fait glisser une partie, mais il manquait encore 10 000 € d'où cette délibération modificative de 10 000 € pour le Vieux Moulin. Donc, pour l'instant... »

Monsieur le Maire

« Est-ce que cela vous convient, ou ? »

Madame GAZEL

« Oui ! »

Monsieur le Maire

« Bon ! Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Elle est donc adoptée. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 24 :

24. "Sports : subventions assorties de conditions d'octroi"

Monsieur le Maire

« Les délibérations de Monsieur RICHARD sont rapportées par Monsieur SOULIE. »

Monsieur SOULIE

« Oui. Bonjour à tout le monde. Pour la délibération 24, il vous est proposé de verser les subventions à deux Associations :

- « Évasion Sport Communication », qui organise « Les Templiers » et qui en sont à leur 21^{ème} anniversaire et qui accueillent pratiquement 10 000 concurrents sur 15 épreuves ;
- la deuxième subvention de 10 000 € vous est demandée pour « Ecurie Condatomag », qui organise le « Rallye des Cardabelles », qui en est à sa 33^{ème} édition et qui a à ce jour, je pense aux environs de 200 engagés, dont une quarantaine d'étrangers.

Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, en précisant que pour ce qui est des « Templiers » la convention sera signée pour 3 ans, c'est-à-dire 2016, 2017 et 2018. »

Monsieur le Maire

« Merci. Oui, il nous semblait important vis-à-vis de la manifestation des « Templiers » de pérenniser l'aide de la Collectivité avec une légère augmentation de la partie financière de l'aide, une augmentation de la partie indirecte, c'est-à-dire, aide technique de la part de la Ville et de fixer cette accompagnement sur les 3 ans, ce qui satisfaisait les organisateurs des « Templiers », voilà. Ce qui satisfait les organisateurs des « Templiers ». »

Monsieur SOULIE

« J'ajouterai simplement que je souhaiterais quand même que l'organisation des « Templiers » mettent un peu plus en valeur la ville de Millau dans ses écrits et ses éditions. »

Monsieur le Maire

« Merci. L'information sera transmise. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« C'est juste pour répondre à Bernard, quoi c'est que la convention, on la signe là un mois avant le départ, alors que leurs brochures, ils les ont éditées depuis le mois de juin que l'on trouve dans les Décathlon, ou de partout en France, quoi, donc. »

Monsieur le Maire

« Mais, ce n'est pas d'aujourd'hui que la Ville soutient la manifestation, quand même. »

Monsieur CHIOTTI

« Je sais bien, mais bon... »

Monsieur SOULIE

« Je signale, que quand même la Ville joue le jeu dans son édition de Millau, mais que si on reprend ce que édite l'organisation, on trouve le logo de Millau vraiment... »

Monsieur ?????

« Petit, petit. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Oui. »

Monsieur CHIOTTI

« Enfin, je trouve qu'ils font une bonne promotion du territoire. »

Monsieur SOULIE

« Tout à fait ! »

Monsieur CHIOTTI

« Donc, bon. On ne peut pas aller contre et quand on voit qu'ils arrêtent d'organiser la « Course du Viaduc », je ne sais pas qui va reprendre, mais bon ça ce n'est pas gagné non plus, quoi ! »

Monsieur SOULIE

« Non, non, mais ce qu'ils font, c'est absolument..., d'ailleurs je n'ai pas été le dernier à demander pour Madame BAUDRIER, une distinction, c'est à mon initiative qu'elle l'a eu. »

Monsieur le Maire

« Je pense que le fait de contractualiser avec eux sur 3 ans, c'est quand même une garantie et une marque de reconnaissance de la part de la Ville sur le travail qui est fait, voilà. Et l'engagement qui est fait et la promotion qu'ils font du territoire, dont on est bien content.

Quant à la « Course du Viaduc », cela ne relève pas de nous c'est une affaire entre la Compagnie et eux, voilà.

Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Bernard. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 25 :

25. "Attribution de subventions aux associations sportives du Collège Marcel Aymard"

Monsieur SOULIE

« Une autre petite attribution de subvention au collège Marcel Aymard, c'est absolument remarquable, les sportifs du collège Marcel Aymard, ce qu'ils ont fait, étant donné qu'ils ont participé à cinq championnats de France, dans des activités aussi diverses que l'Escalade, l'Athlétisme et le Rugby et bien sûr les Minimes Filles, qui sont pratiquement en tête de ces trois disciplines, puisque elles ont été championnes de France pour la 3^{ème} fois et je dois dire qu'il faut remarquer que les profs de gym du collège Marcel Aymard se dévouent pour avoir ces résultats aussi et il y a qu'à voir où ces championnats de France ont eu lieu à Pantiin, à Tours, à Plaisir, à Nantes, donc ce qui fait quand même que la subvention qui est relativement modeste compense en partie le dédommagement de ces longs transports. »

Monsieur le Maire

« Cette fois merci, Bernard. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 26 :

26. "3^{ème} Forum des métiers compagnonniques : Convention"

« Alors, la ville de Millau soutient l'organisation de ce 3^{ème} « Forum des Métiers Compagnonniques » qui va se tenir à la Salles des Fêtes le 1^{er} et le 2 octobre 2016. Donc, ça va être l'occasion pour des lycéens, des étudiants, pour des collégiens et puis pour nous aussi d'aller à la rencontre des compagnons qui vont nous présenter leurs métiers, on y trouve des menuisiers, on va y trouver des plombiers, des boulangers, des sculpteurs, des ferronniers....

Donc l'objet de cette délibération en fait c'est parce que pour mener à bien cette opération, on vous demande de déroger à la délibération du 29 octobre 2015, qui porte sur les tarifs publics, et donc d'accorder à la Fédération Compagnonnique Régionale, qui porte cet événement, donc d'accorder la gratuité de la Salle des Fêtes, ainsi que le prêt gratuit de divers matériaux, comme barrières, tables, etc...

Voilà, donc vous avez une aide indirecte qui a été valorisée à hauteur de 4 900 € et vous avez le détail en annexe. »

Monsieur le Maire

« Merci. C'est une aide à la formation en tout cas. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci Madame SUDRES BALTRONS. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 27 :

27. "Convention Commune/Conseil Départemental Travaux de rénovation de la toiture du Gymnase Jean Moulin"

« La loi du 13 Août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, a transféré aux départements la responsabilité de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement dans les collèges. Elle prévoit également que les biens immobiliers des collèges peuvent être transférés en pleine propriété aux départements.

Le collège Marcel Aymard est dans cette situation. Il constitue, avec le gymnase Jean Moulin, une même unité foncière. Et nous sommes donc copropriétaires.

La toiture de ce gymnase nécessitant des travaux de rénovation (isolation et étanchéité), un accord est donc intervenu entre la Commune et le Conseil Départemental pour une prise en charge commune de ces travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 13 septembre 2016 :

- de verser au Département une participation financière d'un montant de 35 000 €, correspondant à 50 % du montant hors taxes des travaux de rénovation de la toiture du gymnase Jean Moulin ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, j'en profite pour soulever l'ensemble et sous le contrôle de Bernard SOULIE, de la Commission des Sports, l'ensemble des travaux qui sont réalisés au profit des équipements sportifs, on a parlé tout à l'heure de Paul Tort, là on est sur le gymnase Jean Moulin et donc là des travaux au titre de l'année 2017 sont encore prévus sur lesquels nous reviendrons.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 28 :

28. "Convention de servitude de passage de réseaux ERDF-Parcelle Section AP n° 104 (rue du Rec)"

« Alors, c'est un peu comme d'habitude ERDF a mandaté CeTerc pour établir une ligne Basse Tension depuis la parcelle cadastrée Section AP n° 104, située rue du Rec et propriété de la Commune.

Ce raccordement sera réalisé en souterrain, à partir de la parcelle AP 104 jusqu'aux nouveaux coffrets, dont je ne vous dirai pas..., ces travaux ont déjà commencé et sont même terminés.

Alors, il est donc proposé de consentir à ERDF les servitudes suivantes :

- établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 22 mètres ainsi que ses accessoires, tel que défini dans la convention que vous avez jointe ;
- d'établir si besoin des bornes de repérage ;
- et d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Aussi, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 13 septembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

- de consentir à Électricité Réseau Distribution France et à son représentant Monsieur CASAUX, qui agit en qualité de Directeur Régional, dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes qui est jointe ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe relative aux conditions de passage de ces réseaux. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 29 :

29. "Quartier de Bêches : levée des réserves de consultations du Commissaire Enquêteur"

« Alors, si vous le permettez avant de parler de la délibération, je ferai un petit point de situation jusqu'à nos jours. Le quartier de Bêche présente des risques de mouvements de sols. La possibilité de mise en danger des biens et des personnes n'étant pas à écarter, la ville de Millau a commandé deux études : une étude géologique phase 1 en 2008, une étude géologique phase 2 en 2009 – étude de stabilité et sécurité sur les propriétés du quartier de Bêches en 2010 au cabinet IMS – RN et I-Terre. Ces études disponibles auprès du Service Aménagement Urbanisme de la ville de Millau où chacun peut en prendre connaissance, concluent à :

- premièrement, la présence de désordres affectant l'ensemble des constructions ainsi que les terrains ;
- deux, l'ensemble du site est concerné par l'aléa mouvement de terrain. Les mécanismes en jeu sont le retrait-gonflement, le fluage, les glissements superficiels ou de grandes ampleurs et les coulées torrentielles. Quant au risque, les études considèrent que certaines parcelles et maisons, ainsi que les personnes sont exposées à des risques forts et très forts.

La synthèse sur les risques et les mesures conservatoires a permis d'identifier une zone dite « zone 1 » du périmètre d'étude, mais exprime en ce qui concerne la « zone 2 » un classement des propriétés exposées aux risques majeurs de coulées de boue, de glissement de terrain par fluage, de glissement profond le long de l'interface sol mou, pouvant à court terme (cas de coulée de boue) ou à long terme (cas de glissement profond) aboutir à la ruine des structures.

Six propriétaires sont concernés pour la « zone 2 ».

L'étude analyse les moyens de confortement, propriétaire par propriétaire, et aboutit à un montant financier de 2 400 000 € hors taxes environ pour des travaux qui ne permettent pas de ralentir le glissement du versant.

En août 2012, la Commune a, avec le concours des services de l'Etat, constitué un dossier de première analyse, en vue de solliciter le « Fonds Barnier ».

Par courrier du 11 mai 2015, Monsieur le Préfet de l'Aveyron a fait connaître à la Commune la décision prise par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, d'autoriser la Commune à engager sans délai, la procédure d'expropriation sur la base du dossier de première analyse susvisée.

En conséquence le Conseil Municipal par délibération du 21 janvier 2016, approuvé le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, et sollicité de Monsieur le Préfet en Aveyron sa mise à l'enquête publique.

Les enquêtes conjointes (enquête publique et enquête parcellaire) se sont déroulées du 20 mai au 6 juin 2016.

Voilà, c'était un petit rappel pour savoir la situation, la position de chacun.

Alors je vais vous lire maintenant la délibération qui fait suite à l'enquête publique.

Considérant l'avis favorable avec réserves expresses au projet de Déclaration d'Utilité Publique, émis par le Commissaire Enquêteur ;

Considérant que ces réserves préconisent d'une part que « soit prolongée la surveillance objective géotechnique en place, et complétés les moyens d'investigation et surveillance du versant, aux fins d'une meilleure connaissance du sous-sol des lieux, des aléas, prévisions des risques identifiés, et le cas échéant, prises de décisions adaptées », et d'autre part que la déclaration d'utilité publique « soit limitée, en terme d'emprise à celle nécessaire et restant à définir, à la mise en œuvre des travaux de confortement et rétablissement du pied de versant, tel que cela a figuré en alternative possible à l'expropriation de l'ensemble des propriétés concernées. » ;

Considérant que la ville de Millau souhaite lever ces réserves afin de poursuivre la procédure, sous condition de maintien de l'éligibilité des « fonds Barnier » prévus jusqu'alors ;

Considérant que le périmètre ne pourra être redéfini qu'à l'issue de la période de surveillance, et selon les résultats qui en découleront ;

Considérant que, pour lever ces réserves, un cahier des charges sera rédigé et un appel d'offres sera lancé afin de mettre en place les dispositifs techniques appropriés sur le périmètre concerné, et sous réserve de la recherche par la Collectivité de tous les financements extérieurs possibles et plus particulièrement de l'octroi, par l'Etat, de nouveaux « Fonds Barnier » pour les acquisitions, les études et les travaux éligibles ;

Considérant que la surveillance et l'analyse des données feront l'objet d'un suivi régulier, d'interprétations et de conclusions ;

Considérant que, pour se conformer aux réserves du Commissaire Enquêteur, chaque riverain concerné devra faciliter toutes les démarches techniques, ainsi que l'installation des dispositifs susceptibles d'être implantés sur leurs terrains et sur leurs bâtiments ;

Considérant qu'une vigilance particulière sera opérée par la Ville sur les usages dont travaux au sol sur la partie amont du versant à partir du chemin des Combes Hautes inclus, ainsi que sur la maîtrise des écoulements des eaux pluviales, de leur réception à l'exutoire final ;

Considérant que le Maire usera au besoin de ses prérogatives légales pour garantir durant les études complémentaires la sécurité des personnes et des biens ainsi que la bonne conduite des études nécessaires ;

Considérant que les démarches amiables se poursuivront.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de premièrement, de constater que l'avis favorable confirme l'utilité publique de l'expropriation du quartier de Bêches, rendu par Monsieur le Commissaire Enquêteur, au vu du risque naturel majeur de mouvements de terrains et l'intérêt d'une intervention communale pour garantir la sécurité publique ;
- deux, de décider de mettre en œuvre les études complémentaires avant de poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes diligences, notamment à prendre tous les actes nécessaires à cette fin et à passer tous les marchés adéquats, ainsi qu'à poursuivre les démarches tendant à l'acquisition amiable des propriétés concernées.

J'en ai terminé. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur NAYRAC, pour cette présentation très, on va dire, complète et rigoureuse, le sujet est un sujet particulier, qui nécessite de la précision et qui nécessite le rappel des procédures et de l'historique et c'est la raison pour laquelle Monsieur NAYRAC a pris le temps de tout nous exposer, ce qui est nécessaire, voilà.

Donc, y a-t-il des questions ? Monsieur RAMONDENC ?

Monsieur RAMONDENC

« Bon, bonsoir. Donc, Monsieur NAYRAC à propos du quartier de Bêche, vous savez que c'est quelque chose d'intéressant. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, apparemment l'avis favorable du Commissaire Enquêteur n'est donné que pour le renforcement du pied de bute et pour l'emprise foncière nécessaire pour ces travaux-là, c'est-à-dire que tout le secteur apparemment n'est pas concerné par l'emprise foncière nécessaire pour ces travaux-là, c'est-à-dire que tout le secteur apparemment n'est pas concerné par des problèmes de mouvements de terrain ? »

Monsieur NAYRAC

« Je te laisse répondre ? »

Monsieur le Maire

« Non, il faut bien lire, c'est pour ça que chaque terme est important dans l'avis du Commissaire Enquêteur. Il dit qu'il donne un avis favorable à la poursuite des procédures. C'est ce qu'il dit. Par contre, il dit : cet avis favorable à la poursuite des procédures, je le conditionne à deux éléments :

- premier élément : que vous fassiez des études complémentaires de surveillance, qui à terme sont en mesure de redéfinir le périmètre, c'est ce qu'il dit ;
- et le deuxième élément : c'est qu'il précise en disant, qu'il demande à ce qu'il y ait des travaux de pied de versant qui soient réalisés.

A ce compte-là, la procédure poursuivra son déroulement normal, donc :

- donc premièrement, il y a un avis favorable, c'est écrit du Commissaire Enquêteur sur la poursuite de la procédure sous deux réserves qui sont les réserves que nous proposons de mettre en place et mettre en valeur à travers cette délibération. »

Monsieur RAMONDENC

« Alors, vous vous parlez de surveillance accrue du secteur, mais l'année dernière, je crois, quelqu'un qui avait acheté aux Combes-Hautes, a fait venir pendant trois jours une pelle mécanique sans qu'il y ait... »

Madame ????? (public)

« Aux Combes-Bases ! »

Monsieur RAMONDENC

« Aux Combes-Basses, pardon sans qu'il y ait intervention de personne, quoi ? Donc, effectivement il faut surveiller d'avantage, ça c'est la première chose. »

Monsieur NAYRAC

« N'est pas dans le secteur concerné, dont on parle là ! »

Monsieur RAMONDENC

« Ah ! Bon, écoutez... »

Madame ????? (public)

« Ben, si ! »

Monsieur NAYRAC

« Sinon, on va mettre tout le flan de coteau ! »

Madame ????? (public)

« Si ! »

Monsieur RAMONDENC

« Moi, bon j'ai des doutes sur ce que vous nous dites, mais bon après c'est... »

Monsieur NAYRAC

« légèrement au-dessus. Êtes-vous déjà allez à pied sur.... »

Monsieur RAMONDENC

« Plusieurs fois ! »

Monsieur NAYRAC

« Tant mieux, c'est déjà une bonne chose. »

Madame BARAILLE

« Je peux me permettre ?

Monsieur RAMONDENC

« Vas-y, vas-y ! »

Madame BARAILLE

« Je peux me permettre ? Pour bien connaître les lieux quand même... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, ça heureusement ! »

Madame BARAILLE

« Donc, quand vous parlez justement d'une vigilance particulière sera opérée par la Ville sur les usages, dont travaux aux sols sur la partie amont du versant, à partir du chemin des Combes-Hautes. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Madame BARAILLE

« Donc, c'est-à-dire, tout ce qui est en dessous du chemin des Combes-Hautes. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Madame BARAILLE

« Donc, les Combes-Basses ! »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Mais, c'est..., ce sont... »

Monsieur NAYRAC

« ???? »

Monsieur le Maire

« Alain ! Alain ! Ce sont les préconisations du Commissaire Enquêteur. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. Oui. »

Monsieur RAMONDENC

« Bon, apparemment il y avait des travaux de prévus aussi depuis 2003, qui avaient été actés par un jugement de la Cour d'Appel de Montpellier, qui ont été repris par la TGI de Rodez, qui ont confirmé ce jugement de la Cour d'Appel de Montpellier, ces travaux n'ont jamais été faits et en 2015, donc les Services de l'Urbanisme ont refusé l'autorisation de Travaux, pourquoi ?

Monsieur le Maire

« Oui, Vous savez... »

Monsieur NAYRAC

« De quels travaux, vous parlez ? Parce que... »

Monsieur RAMONDENC

« Alors, je parle des travaux qui permettraient le renforcement du pied de bute, donc une certaine propriété, je tairai le nom, je ne veux pas..., vous devez le connaître ? Voilà ! Donc, c'est... Et la demande d'autorisation de travaux a été faite. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur RAMONDENC

« Elle a été refusée. Mais, je voudrai savoir pourquoi ? »

Monsieur NAYRAC

« Parce que tout simplement, sur des propriétés qui sont sous expropriation, on ne peut pas donner d'autorisation de travaux. C'est..., je sais bien, mais c'est tout simple. »

Monsieur RAMONDENC

« Ok, d'accord ! Bon, très bien. Dernière question. Que compte faire la Mairie ? Poursuivre..., enfin la Municipalité, poursuivre les expropriations ? »

Monsieur NAYRAC

« Non, pas du tout ! »

Monsieur le Maire

« Je vous renvoie à la lecture..., c'est pour ça que je dis que dans cette affaire, chaque phrase a son intérêt et chaque phrase a son explication. Relisez l'avis du Commissaire Enquêteur, il demande que avant de continuer la poursuite..., il dit, si je peux résumer, il dit : « Je suis d'accord ! Mais avant de poursuivre, je vous demande faire ça, ça et ça. » Et aujourd'hui, ce qu'on vous propose avec cette délibération c'est de mettre en application les demandes du Commissaire Enquêteur, pour savoir si oui ou non, on redéfinit le périmètre, qui faisait l'objet de votre première question et ensuite de poursuivre la démarche sur le périmètre redéfinit. »

Le public parle :

« Vous mentez ! »

Monsieur le Maire

« Je rappelle que les séances du Conseil Municipal, le public ne doit pas intervenir, s'il n'y a pas de suspension de séance, voilà, il s'agit... »

Le public parle :

« Mais, vous mentez quand même ! »

Monsieur le Maire

« Écoutez ça c'est votre avis... »

Le public parle :

«si je devais vous donner un.... »

Monsieur le Maire

« Nous ne vous »

Le public parle :

« »

Monsieur le Maire

« Monsieur RAMONDENC.... ? On ne répond pas ! Monsieur RAMONDENC ? Est-ce qu'on a répondu à vos questions ? »

Le public parle :

«question d'honnêteté, je rappellerai devant tout le monde... »

Monsieur RAMONDENC

« J'ai terminé ! »

Le public parle :

« ...que vous m'avez menti..... »

Monsieur le Maire

« Donc, si... Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? »

Le public parle :

« En ma présence. »

Monsieur le Maire

« ...a-t-il d'autres questions ? »

Le public parle :

« ...vous avez renié votre signature.... »

Monsieur le Maire

« ...a-t-il d'autres... Alors, Monsieur .. »

Le public parle :

« ...documents... »

Monsieur le Maire

« Monsieur PEREZ, je vous rappelle le règlement... »

Le public parle :

«»

Monsieur le Maire

« ... de façon très posée et très sage.... »

Le public parle :

«»

Monsieur le Maire

« ... si vous continuez, sois je demande l'évacuation de la salle pour que le Conseil municipal se poursuive... »

Le public parle :

«le Commissaire Enquêteur....»

Monsieur le Maire

« ... non, non, c'est moi qui demande l'autorisation de la salle... »

Le public parle :

«dans une première instance... »

Monsieur le Maire

« ... donc on est bien d'accord... »

Le public parle :

«dans une première instance, j'ai été mal reçu, il y avait des documents pros, il y a des documents qui prennent d'autres... »

Monsieur le Maire

« Monsieur PEREZ ! »

Le public parle :

« il y a des documents qui sont délibérant rendus incompréhensibles... »

Monsieur le Maire

« Monsieur PEREZ ! Nous avons pris le temps de vous écoutez... »

Le public parle :

« »

Monsieur le Maire

« Écoutez ! »

Le public parle :

« ...ce rapport du Commissaire Enquêteur... »

Monsieur le Maire

« Si tous les Conseillers municipaux, ont tous... »

Le public parle :

« »

Monsieur le Maire

« Monsieur PEREZ ! »

Le public parle :

« Oui. »

Le public parle :

« Lisez le rapport ! »

Monsieur le Maire

« Toutes les... »

Le public parle :

« Lisez le rapport ! »

Le public parle :

« Lisez le, et vous serez surpris ! »

Monsieur le Maire

« Toutes les pièces... »

Le public parle :

« »

Monsieur le Maire

« Monsieur PEREZ, si vous continuez je vais demander l'évacuation, Monsieur PEREZ ! »

Le public parle :

« Oui, oui, non... »

Monsieur le Maire

« Vous me laissez parler, ou c'est l'évacuation ! Je reste courtois, tranquille, je continue le déroulement du Conseil municipal dans de bonnes conditions, mais si cela est nécessaire je demanderais l'évacuation et la suspension du Conseil. Donc tous les documents sont à la disposition de tous les Conseillers municipaux au Service Urbanisme, ils en ont la connaissance parfaite, puisqu'ils sont en capacité de pouvoir les consulter en tout moment, voilà.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet, de façon à ce que je puisse mettre la délibération aux voix ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« J'avoue que j'ai du mal à suivre, parce que ça dit un peu tout et son contraire là quoi ? »

Monsieur le Maire

« Là, je peux vous dire qu'on est d'accord avec vous ! »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. Donc ce n'est quand même pas clair, quoi comme histoire, quoi ? Donc... »

Monsieur le Maire

« Écoutez-moi ! Il y a une procédure qui a été lancée avec l'Enquête d'Utilité Publique, et j'ai toujours dit : « Attendons les résultats et l'avis du Commissaire Enquêteur et nous appliquerons ce que le Commissaire Enquêteur préconise. » La délibération qui vous est présentée ce soir, est destinée à appliquer les recommandations du Commissaire Enquêteur, on ne peut pas d'un côté demander à ce qu'il y ait des Commissions d'Enquête d'Utilité Publique et ensuite ne pas tenir compte des résultats des Enquêtes d'Utilité Publique, c'est ce que nous faisons ce soir. »

Monsieur CHIOTTI

« J'entends, mais alors, est-ce qu'on a une idée de la durée des études complémentaires ? Si ça prend 50 ans, c'est bon, ils sont tranquilles, quoi. Mais... »

Monsieur le Maire

« Écoutez ! A notre sens, au moins 2 ans d'études complémentaires, si ce n'est 3. »

Monsieur CHIOTTI

« Donc, en fait ce sera pour la prochaine Municipalité, quoi.... »

Monsieur le Maire

« Quelque soit le résultat, Monsieur CHIOTTI. Par contre, je rappelle quand même qu'y compris le Commissaire Enquêteur mentionne le fait qu'au moindre risque avéré, je fais valoir donc mes droits à la sécurité des citoyens en engageant les procédures d'expropriation.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur NAYRAC pour cet instant de bravoure. »

**Adoptée par : 31 voix pour
4 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame HELLI rapporte la délibération n° 30 :

30. "Tableau des effectifs : modifications"

« Oui, bonsoir. Donc, moi ce sera beaucoup plus calme. Donc, à chaque fois qu'il y a des mouvements de personnel, on vous présente le réajustement du tableau des effectifs. Alors, donc on va passer directement au zoom qu'on vous fait du tableau donc concernant les suppressions :

- donc nous avons un Bibliothécaire dont le poste est supprimé suite à la demande de mutation de cet agent, donc à compter du 1^{er} septembre 2016, en face donc nous avons la création de la personne qui vient donc prendre sa place, donc il s'agit d'un Conservateur de Bibliothèque à compter du 1^{er} novembre 2016, donc pareil pour un temps complet ;

- ensuite en suppression, nous avons Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, donc là il s'agit d'une promotion suite à la CAP du mois de juin 2016, donc on supprime..., donc c'est un Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, qui passe Attaché, donc on supprime son poste au 1^{er} juillet 2016 et on crée donc celui d'Attaché au 1^{er} juillet 2016, sachant qu'il s'agit de la même personne ;

- ensuite pour les suppressions, vous avez un Adjoint Technique de 1^{ère} classe, donc là c'est suite à la démission d'un agent au sein du Service de Ville Propre, donc qui était à temps complet, donc qui a démissionné à compter du 1^{er} août 2016 et en face, bon ça n'a rien à voir c'est donc la création pour un Gardien, qui fait suite à..., donc c'est un remplacement suite à un départ en mutation d'un agent de la Police Municipale, qui est intervenue en juin 2016 et là le gardien qu'on recrute donc sera là au 05 octobre 2016.

Donc, nous vous demandons après avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 9 septembre 2016, nous vous proposons :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la démission surprise du Directeur de la Bibliothèque ? »

Madame HELLI

« Ce n'est pas une démission, c'est une mutation. »

Monsieur FABRE

« Sur la mutation surprise du Directeur de la Bibliothèque ? »

Madame HELLI

« Ben, pourquoi ? Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? »

Monsieur le Maire

« Je laisserai à..., en tout cas, il ne nous a..., enfin personnellement il ne m'a informé de rien. »

Madame HELLI

« Ça le regarde ! »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas de motif. Après, si Madame ORCEL en a. »

Madame HELLI

« C'est la surprise. »

Madame ORCEL

« Il a toujours dit de toute façon qu'il ne finirait pas ses vieux jours à Millau, donc on savait que c'était dans ses perspectives de partir. J'imagine qu'il a eu une opportunité, il est parti à Tournefeuille, voilà. On n'en sait pas plus. On aurait souhaité le garder jusqu'au moins l'inauguration de la Médiathèque. Mais bon, j'imagine que quand il y a des opportunités pour un cadre, il les saisit et c'est bien normal aussi dans une carrière, voilà.

Et on recrute, donc une Conservatrice qui prendra ses fonctions le 2 novembre, donc Madame DESBOSC, voilà, que vous dire de plus sur son parcours, je pense qu'elle se présentera de toute façon quand elle arrivera. Elle est sur Millau là actuellement pour rencontrer l'équipe et visiter le chantier de la Médiathèque et prendre ses fonctions au mieux après en novembre, puisqu'il y a un gros..., tout le déménagement l'attend donc c'est un gros morceau, là qui l'attend, voilà. Et on verra après ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous d'autres questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 31 :

31. "Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le S.O.Millau Football"

« Alors, il s'agit là d'un avenant qui fait suite à la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le SOM Foot passée le 15 octobre 2015. Les deux agents qui ont encadré la classe Football du Collège n'assurent plus cette fonction à leur initiative à compter du 1^{er} septembre 2016, ils seront donc remplacés en interne par deux autres agents volontaires et en capacité de le faire. Cela est d'ailleurs cité à l'article 2 de l'avenant. Les horaires restent inchangés à savoir :

- un agent les lundis de 15 h 30 à 18 h 00 ;
- un autre agent, les mardis de 15 h 30 à 17 h 30.

Les aménagements d'horaires sont maintenus pour les autres agents, à savoir :

- un agent les mercredis de 16 h 00 à 18 h 00, ainsi que les vendredis de 17 h 30 à 18 h 00 ;
- et pour un autre agent, les mercredis de 14 h 00 à 16 h 00.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources Humaines du 9 septembre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition des deux agents municipaux, agents de maîtrise principaux, auprès du SOM Foot à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le SOM Foot de Millau ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avant de passer aux questions, s'il y en a, il faudra changer les signataires puisqu'il n'y a plus deux coprésidents au SOM Football, l'information est peut-être au Service des Sports, mais pas au Service RH. Monsieur CHIOTTI ?

Monsieur CHIOTTI

« Je vois que ça concerne le SOM Football. Est-ce qu'on peut envisager la mise à disposition gratuite d'un agent de la Mairie, pour d'autres associations ? »

Monsieur le Maire

« Alors, nous avons déjà répondu exactement la même chose l'année dernière... »

Monsieur DIAZ

« C'est bien tenté, c'est bien tenté ! Mais, ça a déjà été demandé. »

Monsieur le Maire

« ...qui est de dire que dans le..., qui est..., je ferai exactement la même réponse, ou quelque chose qui s'en rapproche, c'est que dans le cadre des classes organisées par les établissements scolaires, s'il y a d'autres activités qui sont assurées par des entraîneurs relevant de la Ville, on étudierait de la même façon les autres demandes. Mais, encore faut-il que il y ait des classes organisées avec l'Éducation Nationale sur le même principe, voilà. »

Monsieur CHIOTTI

« Ça se chiffre comment en aides indirectes aux associations, alors par contre ? Le montant des prestations ? Puisque là c'est « mise à disposition gratuite », mais bon un agent à 26 € de l'heure, si on prend que c'est un TAP par exemple... »

Madame ?????

« ?????????? »

Monsieur CHIOTTI

« Non, mais on peut l'envisager, quoi ? C'est un beau cadeau qu'on fait. »

Monsieur le Maire

« Alors, ce n'est pas à destination du club, hein ! »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, c'est pour la... »

Monsieur le Maire

« C'est au Collège ! Oui, bien sûr ! »

Madame ?????

« Les TAP ???? »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, juste pour faire ajouter qu'il n'y a pas que Marcel AYMARD, qui est bénéficiaire puisqu'il faut rajouter le Collège Jeanne d'Arc, puisque ça concerne les deux collèges de la Ville. Et je ne prendrai pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres réflexions, d'autres remarques ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité.

N. LEFEVERE ne prend pas part au vote.

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 32 :

32. "Aménagement du rue Rajol : subvention des travaux – Approbation du plan de financement"

Monsieur le Maire

« Donc là c'est un aménagement terminé, mais dont il faut valider les subventions qui sont envisagées. »

Monsieur CONDOMINES

« Merci, Monsieur le Maire. Les délibérations, en général, approuvant la demande de subvention sont déjà passées en début d'année pour ces deux projets, donc ces deux nouvelles délibérations approuvent plus précisément le plan de financement du projet comme demandé par le Conseil Régional, afin de finaliser le dossier d'aide au titre des subventions Grands Sites.

Donc, la n° 32 : « Aménagement de la rue du Rajol, subvention des travaux, approbation du plan de financement ».

Vu la délibération n°2015/196 portant sur la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Rajol ;

Vu la délibération n°2015/263 relative aux demandes de subvention travaux de la rue du Rajol ;

Vu l'opportunité pour la commune de Millau de bénéficier d'une aide financière de la Région Occitanie au titre du programme Grands Sites ;

Considérant le plan de mandat de la Municipalité portant en particulier sur la requalification d'espaces publics en centre ville notamment sur le secteur Capelle ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la rue du Rajol, il semble opportun de traiter la rénovation et l'amélioration esthétique sur ce secteur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-joint relatif au projet d'aménagement de la rue du Rajol ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possibles auprès de la Région au titre du programme Grands Sites pour le financement de l'opération susvisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Donc à l'arrière, vous avez les plans de financement prévisionnels, participations dépenses, participations de la Ville :

- dissimulation des réseaux électriques : 22 703 € ;
- dissimulation des réseaux France Télécom : 5 685 € ;
- travaux : 193 190,23 € ;
- dont travaux éligibles aux Grands Sites : 78 960 € ;
- total 221 578,20 € ;

Et pour les recettes :

- Communauté de Communes Millau Grands Causses : 9 500 € ;
- Région Grands Sites : 42 939,20 € ;
- et participation de la Ville : 169 139 €.

Voilà, pour cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 33 :

33. "Aménagement du boulevard urbain : demande de subvention – Approbation du plan de financement"

« Vu la délibération n°2016/086 du 24 mars 2016 portant sur le partenariat financier sur ce projet avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;

Vu la délibération n°2016/087 du 24 mars 2016 relative aux demandes de subvention de la Région au titre du programme Grands Sites ;

Considérant le plan de mandat de la Municipalité portant sur la redynamisation du centre ville et notamment le projet d'aménagement du boulevard urbain facilitant les accès au centre ville par la connexion de la RD 809 au réseau perpendiculaire des rues existantes et la création de cheminement doux ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de cette voie, il semble opportun de traiter la rénovation et l'amélioration esthétique sur ce secteur permettant une desserte plus accessible et efficace vers son centre ville favorisant ainsi son attractivité et accompagner un développement économique et touristique ;

Considérant les appels d'offres réalisés d'une part par le Département, relatifs à la structure chaussée et piste cyclable et d'autre part par la Commune, relatifs aux abords de la voie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet d'aménagement du boulevard urbain ci-joint ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possibles auprès de la Région au titre du programme Grands Sites pour le financement de l'opération susvisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Donc au dos nous avons les dépenses où il y a trois lots qui ont été réalisés par les entreprises millavoises :

- en serrurerie, entreprise qui est à Saint-Beauzély : 433 952 € ;
- l'éclairage, c'est la SDEL de Millau : 68 609 € ;
- et l'aménagement paysager, c'est l'entreprise BOYER : 49 923 €.

Les recettes en aides :

- Grands Sites Régions : 120 000 € ;
- et la participation de la Ville à : 432 484 €.

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame GAZEL

« C'est un peu technique. Mais pourquoi, sommes-nous obligés de repasser ces délibérations qui étaient déjà passées en fait ? Le tableau de financement n'était pas assez précis, c'est ça ? »

Monsieur CONDOMINES

« Voilà ! »

Madame GAZEL

« C'est juste ça ! »

Monsieur CONDOMINES

« C'est juste une ... »

Monsieur le Maire

« Bien ! Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de question. Oui. »

Monsieur ??????????????

« Je voudrai rappeler à Claude ASSIER et Bernard NIEL, que demain il y a une réunion des « 100 Bornes », alors c'est..., je crois que c'est les deux seuls qui ont fait les « 100 Km » et je les invite bien sûr à ne pas oublier ce rendez-vous, pour faire le dernier Km avec pas mal de collègues millavois. »

Monsieur le Maire

« A ce sujet, s'il vous plaît, un tout petit peu d'attention, à ce sujet vous êtes invités donc demain soir autour de 18 h 30, 18 h 45 au vin d'honneur offert par la Ville pour l'ensemble des millavois qui ont fait les « 100 Km » ou qui ont participé aux « 100 Km ». Voilà. L'ordre du jour étant épuisé je vous remercie, je vous souhaite une excellente soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Fait à Millau, le 04/11/2016

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE